ACTES

Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale

Colloque étudiant 2016 sur la recherche partenariale

Défis et enjeux de la recherche partenariale pour les jeunes chercheurEs

Novembre 2016
Université du Québec à Montréal

UQÀM | Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

UQÀM
Université du Québec à Montréal

PRÉSENTATION DU COLLOQUE ÉTUDIANT SUR LA RECHERCHE PARTENARIALE

C'est avec fierté que la Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale a réalisé à l'automne 2016 son deuxième colloque étudiant sur la recherche partenariale. Par recherche partenariale, nous entendions une posture théorique et une approche méthodologique fondées sur le croisement des savoirs et la coconstruction des connaissances.

Nous avons invité des étudiantEs des cycles supérieurs ayant vécu une ou des expériences de recherche partenariale, soit en tant qu'auxiliaire de recherche ou dans le cadre de leur mémoire de maîtrise ou de leur thèse de doctorat, à soumettre une proposition de communication. Les étudiantEs dont le projet de mémoire ou de thèse vise à documenter certains aspects de la recherche partenariale étaient aussi viséEs par cet appel.

Défis et enjeux de la recherche partenariale pour les jeunes chercheurEs

Les communications soumises devaient aborder certains défis ou enjeux relatifs à la recherche partenariale, c'est-à-dire des questionnements que des étudiantEs ont pu identifier en faisant l'expérience de ce type de recherche : recherche-action, recherche collaborative ou participative. Cette stratégie de recherche exige une mise en proximité et une mobilisation des chercheurEs et des praticienNEs de façon à combiner leurs savoirs, leurs méthodes et leurs ressources afin de réaliser des activités de recherche qui seront autant pertinentes pour le milieu universitaire que pour le milieu de la pratique.

Conférence d'ouverture

Le deuxième colloque étudiant sur la recherche partenariale a été lancé par une conférence intitulée « Les temps de l'éthique en recherche collaborative ». Celle-ci a été donnée par Jean-Marc Larouche, professeur de l'Université du Québec à Montréal, spécialisé notamment en sociologie de l'éthique et des religions.

Moment d'échange entre jeunes chercheurEs

Tout au long de la journée du colloque, des périodes d'échange ont permis aux jeunes chercheurEs de discuter en plénière des apports de la recherche partenariale au sein de leur parcours académique, ainsi que des questions portant sur la reconnaissance et la valorisation de ce type d'expérience de recherche pour les étudiantEs.

Prix « Donna Mergler et Karen Messing »

Un prix a été accordé aux trois meilleures communications présentées dans le cadre du colloque.
Le 1er prix, une bourse de 500 dollars, a été décerné à François Lauzier-Jobin.
Le 2e prix, une bourse de 300 dollars, a été remis à Caroline Pelletier.
Le 3e prix, une bourse de 200 dollars, a été accordé à William Jacomo-Beauchemin.

Une mention spéciale a été décernée à Priscill Anctill Avoine pour les réflexions qu'elle a soulevées sur les modalités de la recherche partenariale dans un contexte aussi difficile et particulier dans lequel sa recherche a été menée, soit celui de la réintégration d'ex-combattant-e-s en Colombie.

Remerciements

Nous remercions les membres du comité de révision des actes du colloque et de l'évaluation des meilleures communications en vue de la remise des prix Donna Mergler et Karen Messing :

- Geneviève Létourneau-Guillon, conseillère en transfert, Territoires innovants en économie sociale et solidaire - Organisme de liaison et de transfert (TIESS-OLTIS)
- Denis Bussières, agent de recherche, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et doctorant en sociologie, UQAM
- Jean-Marc Fontan, professeur, département de sociologie, UQAM
- Marlène Pominville-Racette, auxiliaire de recherche, Chaire de recherche sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale et étudiante à la maîtrise, département de sociologie, UQAM

Nous tenons également à souligner la contribution des membres du Comité de direction de la Chaire dans la promotion de l'événement :

- Denis Bussières, agent de recherche, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et doctorant en sociologie, UQAM
- Houssine Dridi, professeur, département d'éducation et pédagogie, UQAM
- Jean-Marc Fontan, professeur, département de sociologie, UQAM
- Joanne Burgess, professeure, département d'histoire, UQAM
- Josée S. Lafond, doyenne de la faculté des sciences humaines, UQAM
- Karen Messing, professeure émérite, département des sciences biologiques, UQAM
- Geneviève Létourneau-Guillon, conseillère en transfert, Territoires innovants en économie sociale et solidaire - Organisme de liaison et de transfert (TIESS-OLTIS)
- Marcel Simoneau, directeur, Service aux collectivités de l'UQAM
- Nathalie Lafranchise, professeure, département de communication sociale et publique, UQAM
- Stéphanie Bernstein, professeure, département des sciences juridiques, UQAM

- Claire Sabourin, agente de recherche et de planification, faculté des sciences humaines, représentante de Josée S. Lafond, doyenne de la Faculté des sciences humaines

Enfin, pour avoir présidé le colloque étudiant sur la recherche partenariale, nous remercions :

- Denis Bussières, agent de recherche, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et doctorant en sociologie, UQAM
- Sabrina Tremblay-Huet, doctorante en droit, Université de Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU COLLOQUE ÉTUDIANT SUR LA RECHERCHE PARTENARIALE 1

TABLE DES MATIÈRES 4

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 6

LES TEMPS DE L'ÉTHIQUE EN RECHERCHE COLLABORATIVE 7
Jean-Marc Larouche, professeur au département de sociologie, Université du Québec à Montréal

CONDITIONS FACILITANTES ET ENJEUX DE LA RECHERCHE EN PARTENARIAT : L'EXEMPLE D'UNE ÉTUDE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE EN MILIEU HLM 16
Roxane Meilleur, candidate au doctorat en psychologie organisationnelle, Université de Sherbrooke

LA RECHERCHE-INTERVENTION EN PARTENARIAT AVEC LES AGENCES GOUVERNEMENTAILES : LE CAS DE LA RÉINTÉGRATION DES PERSONNES EX-COMBATTANTES EN COLOMBIE 28
Priscyll Anctil Avoine, étudiante au doctorat en science politique et études féministes, Université du Québec à Montréal

DOCUMENTER UN PARTENARIAT DE RECHERCHE PAR L'ANALYSE DE RÉSEAUX 40
Edwige Lafortune, étudiante à la maîtrise en criminologie, Université de Montréal et assistante de recherche, Trajetvi
Anne-Marie Nolet, candidate au doctorat en criminologie, Université de Montréal et coordonnatrice de la documentation du partenariat, Trajetvi

COMPRENDRE LES COMPORTEMENTS DES AÎNÉS AFIN DE RÉAJUSTER UNE OFFRE DE SERVICES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ET L'INTIMIDATION : QUELQUES RÉFLEXIONS TIRÉES D'UN PROJET DE RECHERCHE-ACTION 48
Caroline Pelletier, étudiante au doctorat en gérontologie, Université de Sherbrooke et coordonnatrice du projet de recherche-action DAMIA (1.2.3) (demande d'aide en contexte de maltraitance ou d'intimidation chez les aînés)
Marie Beaulieu, professeure, travail social, Université de Sherbrooke et chercheure principale du projet de recherche-action DAMIA (1.2.3), Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées,

Centre de recherche sur le vieillissement et CIUSSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux) de l'Estrie-CHUS (Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke)

LE PASSAGE D'UNE CULTURE D'AFFRONTEMENT À UNE CULTURE DE NÉGOCIATION CONCERTÉE DES RELATIONS DU TRAVAIL DANS DES INSTALLATIONS DE LA MULTINATIONALE ALCAN AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN : UNE RECHERCHE PARTENARIALE DE CHERCHEURS ET DE PRATICIENS 58
Patricia Maltais Tremblay, doctorat en développement régional, Université du Québec à Chicoutimi

MULTIPLIER LES REGARDS POUR VOIR UN MILIEU : RÉFLEXIONS SUR LE MODÈLE DE RECHERCHE PARTICIPATIVE DU PROJET CULTURE INCLUSIVE 65
William-Jacomo Beauchemin, étudiant à la maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal

ÉVALUTATION PARTICIPATIVE GUIDÉE PAR LA THÉORIE DE PROGRAMME : RETOUR SUR UNE RECHERCHE ÉVALUATIVE DES PRATIQUES DE TROIS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES VENANT EN AIDE AUX JEUNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE..... 71
François Lauzier-Jobin, étudiant au doctorat en psychologie communautaire, Université du Québec à Montréal

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACR	L'Agence colombienne pour la réintégration
ASBL	Association sans but lucratif
CÉR	Comité éthique de la recherche
CIUSSS de l'Estrie – CHUS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
CNMH	Centre national de mémoire historique
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
DAMIA	Demande d'aide en contexte de maltraitance ou d'intimidation chez les aînés
DIRA- Estrie	Dénoncer la maltraitance, informer, référer, accompagner-Estrie
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
FRQ-SC	Fonds de recherche du Québec – Société et culture
HLM	Habitations à loyer modique
IHA-ADN	Institut pour l'histoire de l'aluminium en Amérique du Nord
MA	Maltraitance des aînées
MT	Maltraitance
MTE	Méthodologie de la théorisation enracinée
OG	Organismes gouvernementaux
ONG	Organismes non-gouvernementaux
OH	Les offices d'habitation
PPR	Personnes en processus de réintégration
Trajetvi	Trajectoire de vie, de violence, de recherche d'aide et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale
UQAM	Université du Québec à Montréal

LES TEMPS DE L'ÉTHIQUE EN RECHERCHE COLLABORATIVE

Jean-Marc Larouche
Professeur, département de sociologie
Université du Québec à Montréal

Invité à venir discuter d'éthique en recherche collaborative dans le cadre du *Colloque étudiant sur la recherche partenariale*, nous avons souligné d'entrée de jeu que l'idéal serait d'amorcer *illico* une recherche collaborative sur le sujet et que chacun (conférencier et auditoire) devrait y assumer *sa* posture : soit, d'une part, les membres de l'auditoire au titre de *praticiens* de la recherche collaborative qui, comme tout praticien dans tout domaine d'activité (intervention sociale, communautaire, clinique, éducative, politique), vivent une problématique qui émerge de leur pratique et qui, plus précisément, s'interrogent sur les enjeux éthiques en recherche collaborative; soit, d'autre part, nous-même au titre de *chercheur-expert* en éthique interpelé par ces praticiens à développer avec eux une démarche de recherche. En d'autres termes, les étudiants au doctorat et à la maîtrise qui, dans ce colloque, ont à réfléchir depuis leur posture de *chercheur-expert* à divers enjeux de la recherche collaborative dans divers domaines, et dont témoignent les textes des actes du colloque, devraient ici adopter la posture du *praticien*.

Dans un esprit de recherche collaborative, il faudrait, pour notre part, considérer que ceux-ci ont alors un savoir d'expérience avec lequel il faudrait composer pour ensemble coconstruire une démarche de recherche ayant pour but de bonifier leur compréhension des dimensions et des enjeux éthiques de leur pratique et surtout à ce qu'ils puissent intégrer/articuler cette compréhension à leur pratique de chercheur-expert collaboratif. Faire le contraire serait une contradiction performative de cette pratique qu'est la recherche collaborative et, évidemment, comme nous ne pouvions engager cette recherche collaborative *illico*, il nous restait à profiter de cette conférence d'ouverture pour dégager à quels moments et de quelle manière l'éthique est en jeu dans la recherche collaborative – Les temps de l'éthique en recherche collaborative – et, espérons-le, susciter l'intérêt d'engager ultérieurement une telle recherche. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il fallait aussi évoquer une autre possible contradiction en présence de chercheurs pour qui la coconstruction des savoirs est primordiale, soit que notre conférence se cantonne dans le schéma classique de transmission d'un savoir à appliquer. Dans le domaine de l'éthique, pour lequel notre expertise est sollicitée, ce serait le schéma d'une version tout aussi classique de l'éthique appliquée, celle des approches de la déduction : de la fondation/énonciation des principes (éthique théorique) à leur application (éthique appliquée). En évoquant ici l'éthique appliquée, ou ce que d'aucuns appellent aussi éthique sectorielle, il s'agit non seulement du domaine de notre expertise pour laquelle nous sommes interpelé, mais c'est qu'il y a un parallèle à faire entre l'émergence et le développement de l'éthique appliquée et la réflexion sur l'éthique en recherche collaborative, parallèle qui mérite ici notre attention.

L'éthique appliquée, un modèle pour la recherche collaborative?

À la fin des années 1980, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), suite à une enquête de la Fédération canadienne des sciences humaines a lancé un important programme de subventions stratégiques en éthique appliquée, lequel a suscité de nombreuses vocations dans trois domaines : le monde des affaires et des professions, l'environnement et la santé.

Pour les auteurs de ce rapport, l'éthique appliquée ou sectorielle se caractérise par (1) une articulation de la théorie et de la pratique; (2) une méthodologie interdisciplinaire; (3) une visée de service et d'utilité sociale. Conséquemment, le programme de subventions du CRSH a privilégié des recherches collaboratives avec des partenaires issus des milieux de pratiques des trois domaines précités. Nous avons nous-même profité de ce programme dans le cadre de deux projets de recherche, l'un dans le champ de la santé (Doucet, Larouche et Melchin, 2001), l'autre dans le domaine des professions (Legault, 2003). Par ailleurs, nous avons été étroitement associé à un centre et des réseaux de recherche en éthique appliquée qui, indépendamment de ce programme de subvention, étaient largement sollicités par des milieux de pratiques (organismes communautaires, gouvernementaux, professionnels) pour des demandes de formation et d'expertise en éthique adaptée à leurs milieux1. De ces expériences, nous sommes en mesure de dégager une évolution, voire une transformation du rôle et de l'implication du chercheur-expert en éthique (Maesschalck, 2010).

D'abord : l'expertise éthique sur le mode de la transmission-application d'un savoir. C'est l'ère du « principlism », soit de l'explicitation de principes éthiques régulateurs dont le domaine de la bioéthique en a été à ses débuts le principal exemple, à la fois comme illustration de ce genre et aussi comme modèle à transposer dans d'autres domaines, notamment en éthique de la recherche (Doucet, 1996). Dans ce contexte, les demandes de partenariat sont davantage l'initiative des universitaires que des milieux de pratique et la reconnaissance des savoirs d'expérience issus de ceux-ci est minimale.

Ensuite : l'expertise éthique sur le mode des procédures. C'est l'ère du « dialogue en éthique » et des démarches délibératives centrées sur la clarification et la résolution des conflits de valeurs. Les praticiens sont appelés à développer le dialogue comme compétence éthique et celle-ci devient le levier des prises de décisions et de leur justification au sein d'un groupe de praticiens dans un milieu donné (Patenaude, 1996 et 2008).

Enfin : l'expertise éthique prend le tournant pragmatique, comme démarche réflexive qui engage les acteurs dans un processus d'apprentissage collectif (Maessachalck, 2008; Larouche et Baldé, 2016). Dans cette perspective, il s'agit moins de clarifier des valeurs et des normes que d'expérimenter une enquête conjointe incluant toutes les parties prenantes d'une situation dans la recherche de solutions. L'objectif est

[1] Il s'agit du Centre de techno-éthique de l'Université Saint-Paul (Ottawa) dont nous avons été le directeur de 1988-1999.

de susciter les capacités des acteurs à produire et à valider ensemble des solutions et la mise en place de dispositifs permettant de les mettre en œuvre. Cette perspective engage forcément une transformation des rôles des acteurs et des manières d'envisager les situations. Ici, la démarche vise davantage la capacitation des acteurs plutôt que les compétences ainsi que leur ouverture à de nouveaux points de vue et à leur engagement plutôt que de structurer des justifications des actions suite à des procédures de délibération.

C'est dans ce troisième mode (dit tournant pragmatiste) que la démarche éthique est davantage au diapason de l'esprit de la recherche collaborative, telle que définie et promue par ses principaux artisans. Elle se veut un apprentissage collectif/collaboratif d'une démarche réflexive, soit d'un processus par lequel les acteurs apprennent non seulement quelque chose à propos d'une action mais aussi à propos d'eux-mêmes et des autres acteurs. Pour le dire avec les mots du philosophe et sociologue Jürgen Habermas : « nous apprenons quelque chose du monde dans la mesure où nous apprenons les uns des autres » (Habermas, 2001, p. 19).

Ainsi, pour s'interroger sur l'éthique en recherche collaborative, le mieux est de pouvoir le faire dans le cadre même d'un processus de recherche par une démarche qui doit être pleinement assumée au sein du travail même de toute recherche collaborative. Bref, incorporer l'interrogation sur les dimensions et les enjeux éthiques comme élément de méthode et comme étape inhérente à toute recherche. Dans cette perspective, un collectif comme la Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale peut et doit promouvoir ce type de démarche et il conviendrait alors d'ajouter dans la formulation du premier objectif poursuivi par la Chaire, les enjeux éthiques : « Développer les fondements théoriques et les enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche partenariale ».

Rôles et postures des partenaires en recherche collaborative : l'éthique en jeu

La demande pour la présente conférence est un signe de l'intérêt et du souci porté à ces questions par les membres de la Chaire ainsi qu'en fait foi la réflexion de Denis Bussières suite au colloque de l'an dernier et dans laquelle il pointe deux pistes de réflexion.

> Premièrement, sur le statut et rôle des praticiens :
> *Dans les expériences présentées, cette définition pouvait se limiter au fait d'accepter d'être un terrain d'étude. Dans ce cas, le rôle et l'implication du « partenaire » sont très limités ou minimalistes. Il pouvait aussi s'agir de devenir co-chercheur à part entière et donc de participer à toutes les étapes et prises de décision. Les rôles pouvant varier grandement, il aurait été intéressant pour chaque cas présenté de préciser les rôles joués par les partenaires. La dynamique partenariale et ses effets sur la coproduction de connaissances ne sont sûrement pas les mêmes selon la place qu'occupent les partenaires dans une activité de recherche.*

Deuxièmement, sur la question de l'engagement des chercheurs (distant et militant) :

> *Ici aussi plusieurs cas de figure se présentent : du chercheur distancié par souci d'objectivité au chercheur militant par engagement politique. On peut se demander si dans le cadre d'une recherche partenariale, cette réflexion sur la nature de l'engagement du chercheur relève uniquement d'un choix personnel. Ne pourrait-elle pas faire partie des discussions avec les partenaires, de la même façon que sont débattues des questions touchant à la formulation des objectifs de la recherche ou encore le choix des outils méthodologiques? Prendre en considération les attentes des partenaires sur cette question, comme sur d'autres, permet de rendre plus transparentes les représentations en place du rôle et de la fonction de chacun* (Bussières, 2015).

Pour nous, ces deux questions sont exemplaires d'une interrogation sur la dimension éthique qui est en jeu dans la recherche collaborative. Les réponses à y apporter ne sont pas réductibles à des choix théoriques et méthodologiques. Ces questions engagent précisément une réflexion sur la part et les conséquences éthiques de ces choix théoriques et méthodologiques. Elles sont des questions éthiques car, ce dont il est question, c'est l'identité et le statut des chercheurs et des praticiens. Ce statut est à la fois épistémique, éthique et politique. Évoquons rapidement ce que l'on a développé ailleurs à ce sujet (Larouche, 2014).

Comme sujet épistémique, le chercheur maîtrise l'art de produire de la connaissance (multiples compétences en recherche), c'est littéralement sa profession, son métier dont il maîtrise les règles. Comme sujet éthique, le chercheur l'est par son positionnement éthique, voir son engagement éthique vis-à-vis son objet ou son domaine d'études.

Le sujet épistémique, voué à la connaissance objective, n'a pas qu'une subjectivité cognitive, il est aussi un sujet éthique, il a une subjectivité axiologique avec laquelle il ne s'agit pas de rompre mais de saisir de manière critique. Ce qui n'empêche pas le chercheur de souscrire à la rigueur dans la collecte, l'analyse et l'interprétation des faits empiriques.

Comme sujet politique, le chercheur inscrit son activité au sein même de la Cité et du processus démocratique. Le pouvoir, tant comme possibilité que comme capacité, de produire du savoir, de le communiquer et de le rendre intelligible aux acteurs, bref d'accroître la réflexivité de ceux-ci et, par conséquent, des milieux où ils œuvrent est au cœur de la pratique démocratique ainsi que l'a si bien vu J. Dewey au début du 20e siècle et auquel l'esprit de la recherche collaborative doit être associé (Dewey, 2010) Voilà, nous semble-il, des éléments de réponse aux questions relevées par D. Bussières dans son topo sur le colloque de l'an dernier et qui pourraient faire l'objet de discussions dans le cadre d'ateliers, de séminaires ou autres activités de la Chaire.

Les temps de l'éthique en recherche collaborative

Venons-en maintenant au thème central de notre conférence : les temps de l'éthique en recherche collaborative. Notre objectif consiste à dégager succinctement les manières dont l'éthique est en jeu à différentes phases de la recherche : la phase préparatoire (en amont), la phase d'effectuation (dans le cours), la phase de suivi (en aval)[2].

Premier temps : la phase préparatoire (en amont)

C'est le temps de l'élaboration, de la planification et de la coconstruction de la recherche, celui de la précision de ses objectifs et des choix théoriques et méthodologiques. Ce temps doit aussi inclure la réflexion sur les ressorts éthiques de la recherche, tant les présupposés éthiques des chercheurs que des praticiens. Par ressorts éthiques, on évoque certes ce fameux « rapport aux valeurs » (Wertbeziehung) dont parlait Max Weber et auquel il attribuait un rôle indispensable dans l'appréhension de l'objet d'étude, dans son ciblage et sa problématisation (Weber, 1917). En même temps, on indique que ce « rapport aux valeurs » est souvent lié à un positionnement éthique du chercheur qui, dans le cas des recherches collaboratives, renvoie à des enjeux que les acteurs thématisent souvent en termes éthiques : sur la qualité de vie, les inégalités, les injustices, le respect des droits, la responsabilisation, etc.

Donc un temps de réflexion sur la tension évoquée plus haut entre la posture objectivante et la posture engagée/participante qu'il faut saisir dans un équilibre plutôt que comme des positions s'excluant réciproquement ou s'incluant sans retenue. Ni rupture, ni fusion entre les savoirs des universitaires et ceux des praticiens qui, eux–mêmes, vivent un rapport similaire avec les personnes auprès desquelles ils interviennent ou avec qui ils interagissent (patients, clients, usagers).

Comme le signale le sociologue Philippe Corcuff, les insertions sociales des chercheurs et des acteurs peuvent être des points d'appui pour la recherche, mais elles peuvent aussi devenir des obstacles. En conséquence, il faut maintenir une double vigilance éthique : par rapport aux conséquences négatives de la militance des chercheurs sur la recherche et les conséquences négatives de la logique de recherche sur l'action militante, d'où l'équilibre à rechercher (Corcuff, 2011).

Plus fondamentalement, ce premier temps permet de reconnaître, voire d'affirmer que la recherche collaborative, peu importe son objet, procède elle-même d'un rapport aux valeurs, soit que cette approche génère une plus-value éthique. Elle procède en effet d'un engagement à reconnaître les compétences réflexives (cognitives et morales) des praticiens (leurs savoirs d'expérience et, aussi, la reconnaissance de leurs valeurs). En d'autres termes, la recherche n'est pas qu'un espace de connaissance mais aussi un espace de reconnaissance. Il s'agit ici d'un horizon éthique régulateur pour l'ensemble de la recherche et celui-ci implique que les chercheurs puissent être considérés par les praticiens comme vraiment ouverts et les praticiens considérés par les chercheurs non pas

[2] Nous avons commencé à utiliser cette trilogie dans un article portant sur une recherche menée en Belgique (Delors, 1998) sur les trajectoires des personnes séropositives (Larouche, 2000).

que comme acteurs mais comme des auteurs (Lanaris et April, 2013), bref une ouverture et reconnaissance réciproque.

Deuxième temps : la phase d'effectuation (en cours de recherche)

C'est le temps de la mise en en œuvre et du déroulement de la recherche et en quelque sorte le temps des épreuves. C'est le moment de la consolidation ou de la remise en question des rôles, du déplacement possible des attentes de la part des praticiens, voire de l'apparition de nouvelles attentes. C'est le moment où les partenaires éprouvent les points aveugles, les « trous noirs » de la recherche qui, soudainement, apparaissent et qui peuvent amener les chercheurs et les praticiens à interroger leur statut et les limites respectives de leur rôle.

C'est aussi le temps de l'épreuve quant à l'interprétation des résultats que chacun risque d'apprécier selon des standards différenciés : la visée de connaissance pour les uns, la portée pratique pour les autres, bref des enjeux relatifs à des sacrifices réciproques au profit de gains communs. Ces enjeux sont souvent l'objet d'une réflexivité faite après la recherche, mais il nous faut penser à les aborder en cours de route et à rappeler les exigences éthiques pour chacun des rôles en recherche collaborative que nous avons évoquées plus haut (ouverture et reconnaissance réciproque).

En toute recherche, le temps même de son effectuation est celui des enjeux et dilemmes éthiques rencontrés sur le terrain et on voit ici que ceux-ci seront thématisés différemment selon que les partenaires sont limités dans un rôle de sujet de recherche (voire comme objet) ou s'ils sont considérés comme des co-chercheurs. Dans le premier cas, les enjeux éthiques sont thématisés sur le mode conventionnel de l'éthique de la recherche avec des sujets, dans le deuxième cas, les enjeux éthiques sont thématisés en termes d'intégrité, de transparence, voire de bonne gouvernance du processus de la recherche impliquant des co-chercheurs, donc dans un rapport symétrique plutôt qu'asymétrique.

Troisième temps : la phase de suivi (en aval)

C'est le temps de la mise en service des résultats de la recherche, de la mise en place des dispositifs de diffusion et de l'appropriation des résultats de la recherche par les partenaires. Les enjeux concernent autant la pertinence de la diffusion totale ou partielle des résultats à propos desquels des désaccords peuvent surgir – des partenaires qui évitent de diffuser au sein de leurs milieux, des universitaires qui comptent sur la reconnaissance académique – que ceux suscités par la réception et l'impact des résultats dans un milieu donné. C'est la dimension politique, celle de la recherche dans la Cité. Les partenaires de la recherche ont ici une responsabilité partagée quant à la mise à disposition des conditions de la réception des résultats d'une recherche en en permettant une juste compréhension. Ici, le rapport du savoir à la Cité peut être envisagé sur le registre d'une valeur de caution (à une cause ou position dans un débat) ou d'utilité (pour une institution) ou encore sur celui d'une médiation, d'une maïeutique sociale. Cette dernière est bien souvent le registre que permet de manière spécifique la recherche collaborative.

C’est aussi pour l’ensemble des partenaires d’une recherche collaborative l’occasion de se soumettre à un exercice d’éthique reconstructive par lequel s’élabore un processus de réflexivité portant sur l’ensemble de la démarche, où les récits de chacun s’ouvrent à la critique des autres qui, elle-même, s’ouvre à ce qui échappe à ses catégories ou critères afin de pouvoir dégager un récit critique collectif honorant tant la recherche comme espace de connaissance que comme espace de reconnaissance (Ferry, 1996).

Conclusion

En conclusion, ce rapide parcours suffit pour saisir l’importance de l’éthique en jeu dans toutes les étapes de la recherche collaborative, voire que celle-ci est elle-même une démarche éthique tant elle procède d’un engagement et d’une responsabilité qui sont des caractéristiques spécifiques de ce qui mérite le prédicat d’éthique. Un engagement à articuler les visées cognitives (savoirs) et transformatives (des pratiques); cet engagement se double d’une responsabilité : habilité de répondre de ces choix et sa réponse aux épreuves et aux suivis de la recherche.

Pour ce faire, la mise en place d’un processus réflexif sur ces deux termes (engagement et responsabilité au sein de toute recherche collaborative) est une exigence épistémique, éthique et politique. On le voit, il s’agit moins d’appliquer des principes éthiques ou encore d’engager un dialogue sur les valeurs, que de considérer l’éthique comme une démarche réflexive au cœur de toute pratique.

Références

Bussières, D. (2015). « Un colloque productif », <https://chairerp.uqam.ca/editoriaux/51-un-colloque-productif>, consulté le 12 janvier 2017.

Corcuff, P. (2011). « Le savant et le politique », *SociologieS* [En ligne], mis en ligne le 06 juillet 2011, <http://sociologies.revues.org/3533>, consulté le 12 janvier 2017.

Delor, F. (1998). *Séropositifs, trajectoires identitaires et rencontres du risque*, Paris, Éditions de L'Harmattan.

Dewey, J. (2010 [1927]). *Le public et ses problèmes*, Collection Folio essais (n 533), Paris, Gallimard.

Doucet, H., J.-M. Larouche et K.R. Melchin (2001). *Ethical Deliberation in Multiprofessional Health Care Teams*, Ottawa, University of Ottawa Press.

Doucet, H. (1996). *Au pays de la bioéthique. L’éthique biomédicale aux États-Unis*, Genève, Labor et Fides.

Fédération canadienne des études humaines (1989). *Towards a Canadian Research Strategy for Applied Ethics. A Report by the Canadian Federation for Humanities to the Social Sciences and Humanities Research Council*, Ottawa.

Ferry, J.-M. (1996). *L'éthique reconstructive*, Paris, Cerf.

Habermas, J. (2001). *Vérité et justification*, Paris, Gallimard.

Lanaris, C. et J. April (2013). *Les statuts des praticiennes et des chercheuses dans une recherche collaborative : prises de pouvoir et rigueur méthodologique*, IVe congrès RIFreQ, Fribourg, Suisse.

Larouche, J.-M. (2000). « L'éthique en amont, dans le cours et en aval de toute recherche. Échos à une recherche sur les personnes séropositives », *Éthique publique* [En ligne], vol. 2, n° 2, mis en ligne le 15 novembre 2016, consulté le 12 janvier 2017.

Larouche, J.-M. et G. A. Legault (2003). « L'identité professionnelle. Construction identitaire et crise d'identité », dans G.A. Legault (dir.), *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1-25.

Larouche, J.-M. (2014). « Savoir, éthique et politique : la figure trinitaire du sociologue comme médiateur dans l'espace public », dans J.-P. Delchambre *(*dir.*), Le sociologue comme médiateur? Accords, désaccords et malentendus. Hommage à Luc Van Campenhoudt*, Bruxelles, Publications Universitaires Saint-Louis, 2014, p. 445-453.

Larouche, J.-M. et F. Baldé (2016). *La nouvelle gouvernance en coopération internationale : défis et enjeux éthiques pour les organismes de coopération internationale. Rapport de recherche*, Service aux collectivités, Université du Québec à Montréal.

Maesschalck, M. (2008). « Les enjeux politiques de l'apprentissage collectif de l'éthique », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. HS, no. 251, p. 65-81.

Maesschalck, M. (2010*). Transformations de l'éthique. De la phénoménologie radicale au pragmatisme social*, Bruxelles, P. I. E. Peter Lang.

Patenaude, J. (1996). *Le dialogue comme compétence éthique*. Thèse en philosophie, Université Laval.

Patenaude, J. (2008). « Dialogue et éthique appliquée : exercice pour un *organon interdiscursif* pour la résolution de problèmes éthiques », dans L. Lalonde et *al.* (dir.), *Mélanges Georges A. Legault : L'éthique appliquée, par-delà la philosophie*,

le droit, l'éducation, Sherbrooke, Les Éditions Revue de Droit Université de Sherbrooke, p. 173-194.

Weber, M. (1965 [1917]). « Essai sur le sens de la neutralité axiologique dans les sciences sociologiques et économiques », dans M. Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket.

CONDITIONS FACILITANTES ET ENJEUX DE LA RECHERCHE EN PARTENARIAT : L'EXEMPLE D'UNE ÉTUDE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE EN MILIEU HLM

Roxane Meilleur
Candidate au doctorat en psychologie organisationnelle
Université de Sherbrooke

> *« L'essor qu'ont connu les travaux de recherche en partenariat au Québec dans les dernières années nous donne non seulement plus de possibilités de les poursuivre mais aussi l'obligation de réfléchir à leur fonctionnement même. »*
>
> – Dumais, 2011, p. 14-15

La recherche partenariale comporte son lot de défis et de risques, tels que l'instrumentalisation de la recherche et de la participation à celle-ci, ainsi que la reproduction des rapports inéquitables de pouvoir (Dumais, 2011). Dans sa conférence d'ouverture, Jean-Marc Larouche soulignait les limites de la formation des jeunes chercheurs sur les manières de gérer de tels enjeux éthiques. Or, un colloque étudiant sur les enjeux de la recherche partenariale apparaît comme un espace tout indiqué pour réfléchir collectivement à ces questions et porter un regard critique à l'égard de son propre processus de recherche.

Dans cette perspective, cet article illustre quelques défis de la recherche en partenariat à partir d'une étude en milieu HLM (Habitations à loyer modique), réalisée dans le cadre d'une thèse doctorale en psychologie organisationnelle avec le soutien financier du FRQ-SC (le Fonds de recherche du Québec – Société et culture) et de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux du CIUSSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux) de l'Estrie – CHUS (Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke). Elle a pour titre Les effets de la culture organisationnelle d'un OH sur le développement de la participation citoyenne des locataires adultes vivant en milieu HLM Familles. Au moment du colloque, la collecte de données s'y déroule depuis environ neuf mois et la fin du projet est prévue pour l'automne 2018.

L'article est divisé en trois sections. La première décrit les grandes lignes de l'étude. La seconde précise la nature du partenariat et présente un cadre de référence en psychologie organisationnelle issu des travaux d'Yves Saint-Arnaud, adapté au contexte de la recherche en partenariat. La dernière section présente trois défis rencontrés ou appréhendés depuis le début du projet, ainsi que quelques pistes de solution pour les relever.

1. Présentation de l'étude

Les offices d'habitation (OH) sont des entreprises publiques mandatées par la Société d'habitation du Québec afin de gérer les habitations à loyer modique (HLM), des logements sociaux publics destinés aux personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Au même titre que la plupart des entreprises publiques, les OH vivent actuellement des transformations marquées par des préoccupations plus grandes pour les résultats, l'efficience, la réduction des dépenses publiques, la qualité des services et la participation des usagers (Jordan, Lindsay et Schraeder, 2012). Ils font également face à des défis reliés à la complexification des besoins des locataires (p. ex. perte d'autonomie, problématiques de santé mentale) et à la conciliation entre la gestion immobilière et la gestion sociale. Alors que la gestion immobilière réfère à des dimensions comme l'attribution des logements et l'entretien du parc immobilier, la gestion sociale consiste à mettre en œuvre des activités sociales et communautaires, puis à soutenir la vie associative afin de contribuer au mieux-être des locataires (Morin, LeBlanc et Vachon, 2014).

Favoriser la participation citoyenne des locataires peut représenter un moyen innovant de faire face à ces défis de gestion en contribuant à la mise en commun de ressources diversifiées et à l'adéquation entre les services et les besoins réels des citoyens. En cohérence avec la mission sociale des OH, la participation citoyenne constitue également un moyen d'inclure les locataires en HLM dans les processus de prise de décision qui les concernent et de contribuer au développement de leur pouvoir d'agir (Bacqué et Biewener, 2013; Chevrier et Panet-Raymond, 2013; Hardina, 2008; Mannarini et Talò, 2013). Malgré ces bénéfices, le développement de la participation citoyenne constitue un défi important, particulièrement en milieu HLM Familles (Équipe de recherche en HLM, 2014). Favoriser une réelle participation citoyenne implique de « modifier [les] rapports traditionnels de prise en charge […] par respect pour les compétences et le droit à l'autodétermination » (Gagnier, Proulx et Lachapelle, 2002, p. 5). Si de manière générale, la participation citoyenne des locataires semble plutôt valorisée dans le discours des dirigeants des OH, les normes, les valeurs et les croyances ancrées dans la culture organisationnelle de ces organisations peuvent faire en sorte que les comportements des gestionnaires et des employés ne soient pas toujours cohérents avec ce discours, et ce, bien malgré eux.

L'étude présentée vise donc à comprendre les liens entre la culture organisationnelle et le développement de la participation citoyenne dans les milieux HLM Familles. Plus spécifiquement, elle cherche à répondre à la question de recherche suivante : par quels processus la culture organisationnelle d'un OH produit-elle des effets, souhaités ou non, sur le développement de la participation citoyenne des locataires vivant en milieu HLM Familles?

Pour répondre à cette question de recherche, une étude qualitative collaborative est réalisée au sein d'un OH de grande taille. La recherche s'inspire de l'évaluation réaliste de Pawson et Tilley (1997) et s'appuie sur deux postures épistémologiques complémentaires : le paradigme compréhensif et le néo-pragmatisme. Plusieurs acteurs sont mobilisés dans la démarche : locataires dans trois milieux HLM Familles ciblés,

employés des différents services (service à la clientèle, développement communautaire, service des immeubles), gestionnaires et partenaires oeuvrant dans le milieu. Les collectes de données prévues sont variées : entretiens individuels et de groupe, observations au sein de l'OH et des trois milieux HLM Familles, entretiens informels et analyse de documents (p. ex. politiques internes, code de vie des locataires, etc.). L'ensemble des données sont soumises à une analyse par théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 1967), dont les étapes ont été adaptées par Paillé (1994).

2. Présentation du partenariat et du modèle de Saint-Arnaud

En consultant des ouvrages sur la recherche partenariale, force est de constater qu'il n'existe pas de conception unique quant à la définition de ce type de recherche et à ses caractéristiques. On y associe plusieurs vocables : recherche participative, recherche-action, recherche-intervention, recherche collaborative, recherche-formation… (Anadón, 2007; Dumais, 2011). Dans le même sens, à propos de la recherche participative, Couture, Bednarz et Barry (2007) notent qu'il existe une variété de perspectives selon les disciplines. Recherche partenariale et recherche participative sont donc des termes polysémiques (Anadón, 2007; Dumais, 2011).

Dans la présente recherche, la notion de recherche collaborative semble *a priori* la plus appropriée pour décrire le partenariat entre les acteurs concernés. La recherche collaborative mise sur le croisement des expertises des acteurs, sans toutefois impliquer que ces acteurs ou ces praticiens n'exercent le rôle de chercheurs à proprement parler (Couture, Bednarz et Barry, 2007) :

> *la distinction est maintenue entre chercheurs et praticiens pour souligner la spécificité de l'apport de chacun. Sans prétendre que tous contribuent de la même façon à l'investigation commune, [la recherche collaborative] s'appuie sur une reconnaissance d'une logique différente de construction des savoirs chez les chercheurs et les praticiens, nécessaires à la coconstruction et qui vient l'enrichir, sans pour autant qu'il y ait de rapport hiérarchique entre ces savoirs* (Couture, Bednarz et Barry, 2007, p. 215-216).

Bien que la recherche présentée puisse davantage être qualifiée de recherche collaborative, les termes « recherche en partenariat » seront utilisés pour les prochaines sections de l'article, afin de qualifier la relation entre les partenaires de recherche. Cette expression permet également de référer à la notion de « relation de partenariat », telle qu'elle est définie dans les travaux d'Yves Saint-Arnaud.

Tel qu'il a été mentionné en introduction, le modèle de coopération de Saint-Arnaud (2003) est issu de la psychologie organisationnelle et a d'abord été utilisé en contexte de consultation (Lescarbeau, Payette et Saint-Arnaud, 2003). Néanmoins, considérant l'importance que Saint-Arnaud accorde au partenariat à l'intérieur de son modèle, ce dernier s'avère également éclairant en contexte de recherche.

Saint-Arnaud énonce trois règles essentielles à l'établissement d'une relation de partenariat (ou structure de coopération) : 1) la concertation vers une cible commune, 2)

la reconnaissance mutuelle des champs de compétences et 3) l'équilibre du pouvoir. Chacune de ces règles est présentée brièvement, puis mise en lien avec la recherche présentée.

La concertation vers une cible commune

Selon cette règle, les acteurs doivent se concerter en vue d'une cible commune. Cette cible doit être partagée et comprise de la même manière par tous. Dans les faits, une relation entre deux acteurs ne commencerait jamais en partenariat : chaque acteur débute avec sa propre cible et la « demande » provient toujours d'un côté ou de l'autre. Appliqué au contexte de la recherche, cela signifie que la demande ou la proposition initiale peut provenir du milieu (structure de service) ou du chercheur (structure de pression). Si le chercheur décide d'exécuter la commande du milieu sans mettre à profit ses propres connaissances, les partenaires demeurent dans une structure de service. À l'inverse, si le chercheur se positionne en expert par rapport à la recherche sans solliciter les ressources et savoirs du milieu, les partenaires demeurent dans une structure de pression. Dans une relation de partenariat, les partenaires travaillent plutôt ensemble à établir une cible commune qui tienne compte des intérêts, des forces et des contraintes de chaque partie. Dans ce modèle, la notion de partenariat est donc moins liée à l'émergence de la demande qu'à la capacité des acteurs à se mobiliser vers une cible qui soit véritablement partagée.

D'un point de vue global, dans la présente recherche, la relation entre la chercheure et les participants se situait d'abord dans une structure de pression : la demande a émergé de l'étudiante chercheure, intéressée à réaliser sa thèse doctorale sur les liens entre la culture organisationnelle et la participation citoyenne, au sein de l'office d'habitation en question. Les acteurs avec qui les premiers contacts dans le milieu ont été réalisés se sont montrés intéressés à s'investir dans cette recherche, y voyant une occasion de remettre en question leurs pratiques actuelles pour favoriser la participation citoyenne des locataires. Des efforts ont par la suite été investis pour définir quelle était la cible commune des partenaires : vers quoi tendions-nous tous ensemble dans le cadre de ce projet commun et comment souhaitions-nous fonctionner pour y parvenir? Il convient de préciser toutefois que la notion de cible commune dépasse celle des objectifs communs, au sens où la cible peut évoluer au cours du temps, voire au cours d'une même rencontre entre des partenaires. Elle implique de s'ajuster constamment, pour s'assurer d'être sur la même longueur d'ondes, et d'éviter de prendre pour acquis que les partenaires, parce qu'ils sont engagés autour d'un projet commun, déploient nécessairement leurs énergies dans la même direction.

La reconnaissance mutuelle des champs de compétences

La seconde règle essentielle à l'établissement d'une relation de partenariat selon Saint-Arnaud est la reconnaissance mutuelle des « champs de compétences ». Selon cet auteur, un champ de compétence doit être compris au sens large : il correspond à n'importe quelle ressource dont une personne dispose et qui lui permet de porter un jugement sur une situation, puis de contribuer à l'atteinte d'un objectif commun. Ces champs de compétences peuvent être exclusifs ou partagés. Comme champ exclusif, on

peut penser aux connaissances méthodologiques qui sont possédées par le chercheur et à la connaissance de la réalité terrain qui appartient aux acteurs du milieu. Certains champs de compétences peuvent également être partagés, comme l'entretien d'un lien de confiance avec les participants ou l'habileté à animer des rencontres. Ainsi, la reconnaissance mutuelle des champs de compétences implique que les partenaires reconnaissent qu'ils ont besoin les uns des autres pour atteindre leurs objectifs, une position semblable à celle de Sebillotte (2007) au sujet de la recherche participative.

Dans la présente recherche, les rôles et responsabilités des partenaires au sein de l'office d'habitation ont été définis dans le cadre d'une entente formelle écrite qui circonscrit les balises de la recherche (Mayer et Ouellette, 2000), ce qui permet en quelque sorte de clarifier les champs de compétences de chacun. Ces partenaires sont la direction du développement communautaire et social, qui agit comme répondante dans le milieu, ainsi que la direction générale. La personne mandatée à titre de répondante veille au suivi régulier du projet de recherche, facilite les ponts entre la chercheure et les différentes instances, et assure la circulation des informations pertinentes au projet (p. ex. opportunités d'observation, meilleurs moyens de contacter les autres partenaires, etc.). Elle constitue également une référence pour « tester » des moyens ou des résultats dans le cadre du projet, puisqu'elle connaît bien la réalité du terrain. La direction générale, pour sa part, détient le pouvoir décisionnel quant aux ressources qui seront investies dans le projet (p. ex. libération des employés pour les entrevues) et aux informations qui seront accessibles dans le cadre de la recherche. Considérant que l'implication de la haute direction constitue un facteur de succès dans le changement organisationnel, sa participation au projet de recherche apparaît essentielle (Autissier, V.-Derumez et Vas, 2010; Mintzberg, 1986). Si le choix de ces partenaires peut sembler a priori contradictoire avec l'objet de recherche, il s'appuie sur la prémisse que les dirigeants des OH détiennent un pouvoir formel qui les place en position favorable pour contribuer significativement au développement de la participation citoyenne des locataires. Le pouvoir formel réfère au pouvoir officiel qui leur est accordé par une institution et qui leur donne la légitimité de prendre des décisions dans le sens du changement culturel souhaité (Mintzberg, 1986).

Les associations de locataires rattachées aux trois milieux HLM Familles ciblés constituent également des partenaires importants pour la recherche : ce sont des « entités » partenaires, puisque les décisions y sont partagées par l'ensemble des membres. Ces associations sont considérées au même titre que les partenaires de l'office d'habitation, bien qu'elles aient été sollicitées après ces derniers, ce qui constitue une certaine limite au projet. De plus, les principales personnes contacts diffèrent d'une association à l'autre (p. ex. membre de l'association, coordonnateur, intervenant engagé par l'association) et sont appelées à changer au cours du projet, étant donné la mobilité dans les milieux. L'implication des associations dans le projet de recherche vise deux objectifs complémentaires : 1) mettre en lumière les savoirs expérientiels des associations et des locataires, puisque ce sont eux qui connaissent mieux que quiconque la réalité de leur milieu et 2) s'assurer que le projet se déroule dans les meilleures conditions possibles (p. ex. lien de confiance) et dans le respect des personnes. Par exemple, y a-t-il des façons plus appropriées que d'autres d'aborder certains sujets? Quand et comment approcher les

locataires? Quelles sont les activités où se mobilisent les locataires? Il convient toutefois de mentionner qu'au moment de la rédaction de cet article, le partenariat avec les associations de locataires n'a pas été formalisé dans le cadre d'une entente écrite, bien que certaines balises aient été déterminées conjointement (p. ex. aspects éthiques, modes de communication). La figure 1 présente les principaux partenaires impliqués actuellement dans la recherche.

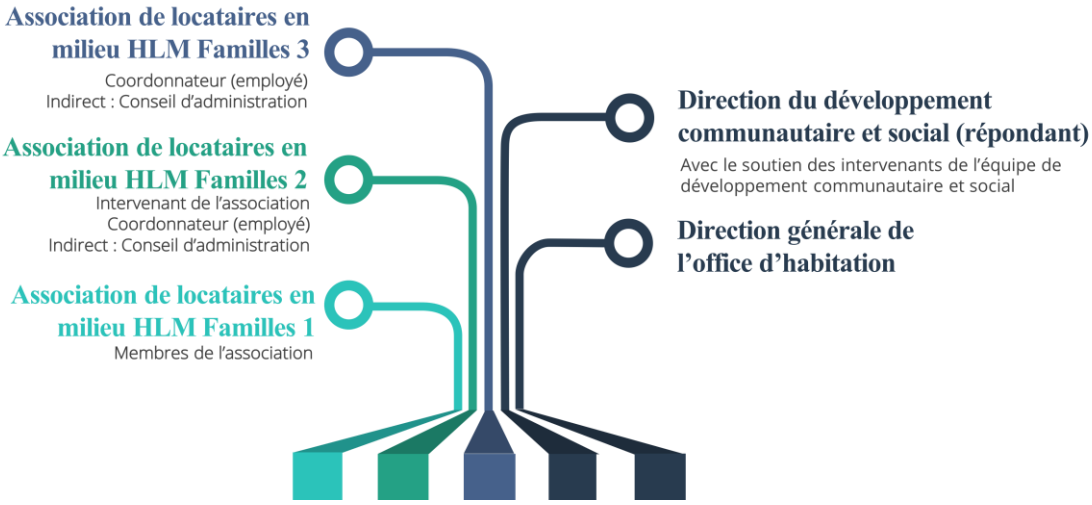

Figure 1 : Les principaux partenaires actuels de la recherche

L'équilibre du pouvoir

La troisième règle essentielle à l'établissement d'une relation de partenariat selon Saint-Arnaud est ce qu'il a appelé l'équilibre du pouvoir, qui implique l'ouverture des partenaires à s'interinfluencer pour mettre à profit leurs ressources :

> *L'équilibre du pouvoir existe lorsque les partenaires s'entendent sur ce qui relève de chacun de ces trois champs de compétence, lorsqu'ils évitent toute ingérence par rapport au champ de compétence exclusif de leur partenaire et lorsqu'ils évitent toute décision unilatérale par rapport au champ de compétence partagé* (Saint-Arnaud, 1997).

Ainsi, selon cette conception, les partenaires du milieu ne peuvent dicter au chercheur ce qu'il doit faire en regard de la méthodologie de recherche (ce qui fait partie de son champ de compétence), tout comme le chercheur ne peut imposer des choix aux acteurs dans leur propre milieu (p. ex. s'ingérer dans la pratique des intervenants) parce qu'il ne possède pas toutes les informations pour le faire. Dans le cadre du projet de recherche présenté, une telle ingérence serait inappropriée à bien des égards, s'opposant à la fois aux fondements de la recherche partenariale (ou collaborative) et aux postulats qui sous-tendent la participation citoyenne, la reconnaissance des savoirs et la réappropriation du pouvoir d'agir des locataires.

Par ailleurs, l'équilibre du pouvoir est non seulement nécessaire entre le chercheur et les partenaires, mais il est aussi souhaitable entre les partenaires. En effet, le partenariat entre les locataires et d'autres acteurs (employés, gestionnaires, partenaires du milieu communautaire, etc.) constitue alors un espace supplémentaire où peut se vivre (ou non) la participation citoyenne. Ainsi, si un employé de l'OH et un locataire sont réellement dans une relation de partenariat, chacun reconnaît qu'il a besoin de l'autre pour atteindre les objectifs communs. L'employé est convaincu qu'il ne pourrait pas y arriver seul; il ose impliquer le locataire dans un processus de prise de décision, au risque de déroger de sa vision initiale. Les mêmes principes peuvent s'appliquer à l'intérieur des interactions entre partenaires, dont les statuts peuvent être inégaux (p. ex. intervenant-locataire, directeur-employé, directeur-locataire).

3. Les défis de la recherche en partenariat

Un regard réflexif sur la recherche présentée a permis d'identifier trois défis de la recherche en partenariat : 1) la posture adoptée par le chercheur, 2) la considération des relations de pouvoir et 3) la tension entre l'utilisation de la recherche comme source d'apprentissage et la nécessité de respecter la confidentialité. Chacun de ces défis est exposé, suivi de quelques pistes de solution issues :1) des apprentissages réalisés depuis le début du projet, 2) d'écrits scientifiques et 3) du modèle d'Yves Saint-Arnaud, qui teinte les actions de la chercheure dans l'établissement d'une relation de partenariat avec les acteurs concernés.

Défi 1 : la posture du chercheur

La question de la posture du chercheur s'est posée plus particulièrement lorsqu'une opportunité de combiner l'intervention à la recherche a émergé au cours du projet. En effet, l'équipe d'intervenants en développement communautaire et social de l'OH a manifesté, au cours d'une rencontre d'équipe, le souhait de se pencher ensemble sur les stratégies qui favorisent la participation citoyenne des locataires. L'animation d'ateliers de travail faisant partie des compétences du psychologue organisationnel, et avec l'accord des directeurs de thèse, un premier atelier structuré a été mis sur pied, suivi d'un second. Différentes questions ont alors émergé : Comment concilier les rôles de chercheur et d'intervenant au sein du milieu et gérer ces différents « chapeaux »? Le rôle d'expert de processus (accompagnement de la réflexion collective) est-il conciliable avec le rôle de chercheur? Comment s'assurer de conserver une certaine neutralité malgré la complicité qui se crée avec ces intervenants? Le fait de travailler plus étroitement avec cette équipe comportait également le risque de créer un déséquilibre entre la quantité de données recueillies auprès d'eux, comparativement à la quantité de données recueillies auprès des autres employés et des locataires. Ceci pose problème en regard du critère de scientificité de l'équité (aussi appelé équilibre ou *fairness*), qui implique d'assurer un équilibre dans l'expression des différentes « voix » des participants à travers la recherche (Gohier, 2004; Savoie-Zajc, 2004).

Pour relever ce défi, le soutien du comité de thèse a été particulièrement aidant. Au moment de la rédaction de cet article, ce soutien a d'ailleurs mené à la fin de

l'intervention dans le milieu, du moins jusqu'à ce qu'un certain équilibre soit rétabli. La rédaction de mémos réflexifs dans le journal de bord et le fait de prendre un temps pour clarifier et distinguer explicitement les rôles apparaissent également comme des pistes de solution pertinentes (Mayer et Ouellette, 2000; Patton, 2002).

Défi 2 : considérer les relations de pouvoir

Le second défi concerne les relations de pouvoir entre les acteurs. Les recherches partenariales ne sont pas à l'abri des risques d'instrumentalisation ou de reproduction des rapports inéquitables de pouvoirs (Dumais, 2011). Dans le cadre de l'étude présentée, les rapports entre les participants sont asymétriques (p. ex. locataires vs. propriétaire, employé vs. supérieur immédiat) et les individus n'ont pas le même statut au sein des offices d'habitation. Comment s'assurer de ne pas reproduire ces rapports de pouvoir dans la recherche et éviter que le chercheur ne prenne partie? Comment s'assurer que les savoirs de l'ensemble des acteurs soient considérés à part égale? Comment créer un lien de confiance auprès d'un ensemble d'acteurs, dont certains peuvent être méfiants les uns envers les autres?

Les pistes de réponses face à ces questions se situent notamment au niveau de la sensibilisation des acteurs, qu'il soit question du chercheur ou des partenaires. En effet, le chercheur possède la responsabilité de tenir compte des impératifs du milieu dans lequel se déroule la recherche et faire preuve d'une certaine souplesse méthodologique, en opposition à une posture d'expert. L'entente formelle de partenariat peut également servir d'espace pour sensibiliser les partenaires à la notion d'intégrité scientifique et au fait qu'il est possible que les résultats « ne fassent pas plaisir ». Enfin, en regard de la crédibilité des acteurs, le milieu peut être sensibilisé à l'importance de considérer les points de vue divergents dans la recherche, en prenant appui sur la posture compréhensive : le chercheur ne vise pas à juger l'organisation ou les individus, mais à mieux comprendre le phénomène pour que les acteurs puissent éventuellement trouver des solutions ensemble.

Défi 3 : entre processus d'apprentissage et confidentialité

Plusieurs auteurs associent les notions de changement, d'apprentissage et d'innovation dans les organisations (Autissier, V.-Derumez et Vas, 2010; Watzlawick, Weakland et Fisch, 1975). Pour Argyris et Schön (1978), l'apprentissage consiste en un processus qui permet d'identifier les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels, puis apporter les correctifs nécessaires. Le fait d'accorder du temps à la réflexion et à l'interprétation contribue à favoriser cet apprentissage (Koenig, 1997). La recherche participative se place en rupture avec la séquence traditionnelle où le processus de production des connaissances précède l'application dans la pratique. Klein (2007) parle plutôt de « synchronie » de ces deux processus. Ainsi, s'il est souhaitable que la recherche en partenariat avec les acteurs suscite les apprentissages (notamment chez les décideurs, c'est-à-dire les directeurs de l'OH), l'application de ce principe n'est pas simple. Pour apprendre, les acteurs ont besoin d'accéder à l'information. La révélation d'informations en cours de recherche doit se faire avec prudence pour éviter les effets

négatifs (p. ex. utilisation inappropriée d'une information de recherche) et conserver le lien de confiance avec l'ensemble des acteurs. À cet enjeu s'ajoute celui de la pression de présenter des résultats rapidement, tout en respectant les normes éthiques de la recherche.

Dans le cadre du projet, il s'est avéré que l'inconfort de la chercheure à partager une information pouvait être révélateur de deux choses : 1) l'analyse des données n'était pas suffisamment avancée (p. ex. les données peuvent être facilement associées à un ou deux participants, entraînant une crainte quant à la façon d'utiliser ces données) ou 2) le partage de cette information n'avait pas de lien avec la question de recherche. Le premier cas retarde la révélation de l'information après une analyse plus approfondie, alors que le second empêche complètement le partage de l'information. D'autre part, le chercheur peut aussi chercher à responsabiliser les acteurs concernés en regard de la gestion de ces informations. Par exemple, si le chercheur constate qu'une information à propos d'un employé devrait être transmise à son supérieur immédiat pour qu'une situation se règle, il pourrait choisir de rencontrer cet employé pour l'inviter à partager cette information ou obtenir son consentement à ce que ce soit le chercheur qui la partage. De cette manière, l'employé devient « partenaire » de la décision et le lien de confiance est maintenu.

Discussion

Dans cet article, trois défis de la recherche en partenariat ont été exposés : 1) la posture adoptée par le chercheur, 2) la considération des relations de pouvoir dans le cadre de la recherche et 3) la tension entre le processus d'apprentissage et le respect de la confidentialité. Il convient de relever que ces défis ont été abordés principalement de la perspective de la chercheure, celle-ci souhaitant adopter une posture réflexive pour questionner ses propres pratiques. Or, par souci de cohérence, de tels questionnements mériteraient également d'être abordés avec les partenaires impliqués. Après tout, c'est en partageant leurs ressources que les acteurs pourront prendre ensemble des décisions éclairées en regard du processus de recherche. Cela soulève une limite actuelle du projet de recherche, à savoir que les espaces de coconstruction avec les partenaires sont plutôt ponctuels. Or, pour maintenir le dynamisme du partenariat et permettre des ajustements continus au projet, ces espaces auraient avantage à être plus réguliers et fixés dans le temps.

Néanmoins, parmi les pistes de solution présentées, un thème commun semble se dégager : l'importance que le chercheur soit en mesure d'adopter une posture réflexive pour s'observer dans l'action, questionner sa pratique et s'ajuster. Saint-Arnaud nomme cette compétence l'autorégulation. Plusieurs pistes de solution avancées réfèrent au développement de cette compétence, que ce soit en allant chercher du soutien auprès du directeur de recherche ou en se dotant d'outils (ex. journal de bord) et d'espaces réflexifs. Le processus de recherche en partenariat étant un chemin parsemé d'imprévus, la capacité à s'autoréguler dans l'action semble être une piste intéressante dans la réflexion sur les compétences clés à développer dans le cadre de la formation à la recherche partenariale.

Références

Argyris, C. et D. Schön (1978). *Organizational learning*, Reading, MA, Addison-Wesley.

Autissier, D., I. Vandangeon-Derumez et A. Vas (2010). *Conduite du changement : concepts clés : 50 ans de pratiques issues des travaux des auteurs fondateurs*, Paris, Dunod.

Bacqué, M.-H. et C. Biewener (2013). « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation? », *Idées économiques et sociales*, vol. 3, n° 173, p. 25-32.

Couture, C., N. Bednarz et S. Barry (2007). « Multiples regards sur la recherche participative : Une lecture transversale », dans M. Anadón (dir.), *La recherche participative : Multiples regards*, Québec, Presses universitaires du Québec, p. 205-221.

Chevrier, E.-I. et J. Panet-Raymond (2013). « La participation citoyenne pour développer un quartier », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 26, n° 1, p. 67-83.

Couture, N. (2013). « De la confiance en soi à l'exercice de la citoyenneté : Présentation des résultats d'une consultation sur les effets de la gestion participative dans deux organismes communautaires de Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, n° 2, p. 247-259.

Dumais, L. (2011). « La recherche partenariale au Québec : tendances et tensions au sein de l'université », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Les partenariats de recherche, <http://sociologies.revues.org/3747>, mis en ligne le 18 octobre 2011, consulté le 08 février 2017.

Gagnier, J.-P., R. Proulx et R. Lachapelle (2002). « Participation et changements de rapport en déficience intellectuelle », dans J.-P. Gagnier et R. Lachapelle (dir.), *Pratiques émergentes en déficience intellectuelle : participation plurielle et nouveaux rapports*, coll. Pratiques et politiques sociales, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1-8.

Glaser, B. G. et A. L. Strauss (1967). The *Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research.* Chicago, Aldine.

Gohier, C. (2004). « De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative », *Recherches qualitatives*, vol. 24, p. 3-17.

Hardina, D. (2008). « Citizen participation », dans T. Mizrahi et L. E. Davis (dir.), *Encyclopedia of Social Work*, vol. 1, Oxford, Oxford University Press, p. 292-295.

Jordan, M.H., D. R. Lindsay et M. Schraeder (2012). « An examination of salient, non-monetary, factors influencing performance in public sector organizations : A conceptual model », *Public Personnel Management*, vol. 41, n° 4, p. 661-684.

Klein, J.-L. (2007). « La recherche-action en développement local : Possibilités et contraintes », dans M. Anadón (dir.), *La recherche participative : Multiples regards*, Québec, Presses universitaires du Québec, p. 31-45.

Koenig, G. (1997). « Apprentissage organisationnel », dans Y. Simon et P. Joffre (dir.), *Encyclopédie de gestion Economica*, Paris, Economica, p. 171-187.

Lescarbeau, R., M. Payette et Y. Saint-Arnaud (2003). *Profession : consultant (4e éd.)*, Boucherville, Gaétan Morin Éditeur.

Mannarini, T. et C. Talò (2013). « Evaluating public participation : instruments and implications for citizen involvement», *Community Development*, vol. 44, no 2, p. 239-256.

Mayer, F. et F. Ouellet (2000). « La recherche dite « alternative » », dans R. Mayer et *al.* (dir), *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Boucherville : Gaétan Morin Éditeur, p. 287-325.

Mintzberg, H. (1986). *Le pouvoir dans les organisations*, Paris, Éditions d'organisation.

Morin, P., J. LeBlanc et J.-F. Vachon (2014). *Pratiques innovantes de gestion dans les offices d'habitation : De la poignée de porte à la poignée de main*, Coll. Problèmes sociaux et interventions sociales, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Paillé, P. (1994). « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, no 23, p. 147-181.

Patton, M.Q. (2002). *Qualitative research and evaluation methods* (3e éd), Thousand Oaks, CA, SAGE.

Pawson, R. et N. Tilley (1997). *Realistic evaluation*, Thousand Oaks, CA, SAGE.

Savoie-Zajc, L. (2004). « Acceptation interne (critère de) », dans A. Mucchielli (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines* (2e éd.), Paris, Armand Colin, p. 1-2.

Sebillotte, M. (2007). « L'analyse des pratiques : Réflexions épistémologiques pour l'agir du chercheur », dans M. Anadón (dir.), *La recherche participative : Multiples regards*, Québec, Presses universitaires du Québec, p. 49-87.

Saint-Arnaud, Y. (1997). « Quelques compétences pour intervenir en psychologie des relations humaines », *Interactions*, vol. 1, p. 6-28.

Saint-Arnaud, Y. (2003). *L'interaction professionnelle : efficacité et coopération*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Watzlawick, P., J. Weakland et R. Fisch (1975). *Changements : paradoxes et psychothérapie*, Paris, Le Seuil.

LA RECHERCHE-INTERVENTION EN PARTENARIAT AVEC LES AGENCES GOUVERNEMENTAILES : LE CAS DE LA RÉINTÉGRATION DES PERSONNES EX-COMBATTANTES EN COLOMBIE

Priscyll Anctil Avoine
Étudiante au doctorat en science politique et études féministes
Université du Québec à Montréal

1. Introduction[1]

Au moment où j'écris ces lignes, la situation politique de la Colombie est hautement médiatisée : le 24 novembre 2016, le gouvernement national de Juan Manuel Santos a signé un accord de paix historique avec la plus vieille guérilla au monde, les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple[2] (Farc-ep) après 6 décennies de conflit armé ayant fait plus de 220 000 morts (CNMH, 2013). Au cœur des débats actuels sur la construction de paix en Colombie se trouve la réintégration[3] des personnes ex-combattantes. En effet, les défis sont nombreux quant à la mise en place d'une justice transitionnelle permettant de passer du conflit armé interne à l'état de relative paix sociale. Aux problèmes reliés à la marginalisation sociale, la précarité socio-économique, s'ajoute un des plus importants obstacles à la réintégration, soit la perpétuation du conflit armé entre divers groupes[4].

Dans ce panorama politique complexe et hautement instrumentalisé par les médias[5], la nécessité de recherche scientifique sur la question de la réintégration devient urgente. Plus encore, les milieux scientifiques ne peuvent pas prétendre, dans le contexte colombien du moins, s'isoler de l'action et de l'intervention, étant donné que la déconnexion entre les décisions prises à La Havane, la population civile et les milieux universitaires a fait l'objet de plusieurs critiques lors du déroulement de la campagne du

[1] Je tiens à remercier les participant-e-s du colloque qui, grâce à leurs commentaires et rétroaction m'ont permis d'enrichir ce texte.
[2] Traduction de l'espagnol : *Fuerzas armadas revolucionarias de Colombia – Ejército del Pueblo*.
[3] Selon Barraza et Caicedo, la réintégration s'effectue en deux temps, soit la réinsertion et la réintégration à proprement parler. Ainsi, la réinsertion fait souvent référence à la période d'assistance du gouvernement pour la transition à la vie civile. La réintégration est plutôt liée aux enjeux relatifs à la vie sociale avec toutes ses dimensions (2007, 20-21). L'Agence colombienne pour la réintégration (ACR) parle généralement de réintégration.
[4] En effet, l'accord signé en novembre 2016 concerne uniquement les Farc-ep, c'est-à-dire qu'il ne met pas fin au conflit armé en soi. Par exemple, plusieurs groupes paramilitaires se sont réarmés pour former les bandes criminelles ou d'autres groupes paramilitaires. De la même manière, les nombreux liens de ces groupes avec l'industrie minière illégale et le trafic de drogues sont toujours présents (Verdad Abierta, 2012).
[5] La campagne médiatique pour le plébiscite sur la paix (2 octobre 2016) a effectivement été instrumentalisée par les parties politiques, ce qui a contribué à polariser l'opinion publique et dilater les débats.

plébiscite pour la paix (Ospina, 2016). De ce fait, il existe une grande nécessité d'élaborer des cadres de recherche moins traditionnels et plus axés sur les retombées dans les communautés accueillant les personnes en processus de réintégration (PPR). La recherche partenariale entre les agences gouvernementales responsables de la réintégration – comme le Centre national de mémoire historique (CNMH) et l'Agence colombienne pour la réintégration (ACR)[6] – et les milieux universitaires est donc essentielle à la réintégration des ex-combattant-es dans le but d'éviter les erreurs passées qui ont marqué le processus de démobilisation des paramilitaires au début des années 2000 (ICG, 2014).

Dans cet article, je propose donc de réfléchir, à partir de mes expériences de recherche en Colombie, sur les possibilités et les défis que pose la recherche-intervention dans ce pays en ce qui concerne le processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR). Je considère que ces expériences – vécues en tant que chercheure universitaire, mais aussi en tant que femme – peuvent apporter des réflexions initiales sur les complexités qui surgissent en recherche dans un contexte comme celui de la Colombie, où la violence est largement normalisée (CNMH, 2013). L'objectif est donc de réfléchir sur l'interaction entre les chercheur-e-s universitaires et les organismes gouvernementaux (OG) et non-gouvernementaux (ONG) travaillant dans le domaine de la justice transitionnelle et, plus particulièrement, au regard de la réintégration d'ex-combattant-e-s à la vie civile dans le but de délimiter les avantages, défis et enjeux soulevés par ce type de partenariat. Mon but ultime est donc de poser un regard critique sur les (possibles) liens entre la recherche universitaire et l'intervention sociale dans les processus de DDR. Du point de vue de la méthodologie, je m'appuie sur une revue de la littérature concernant la réintégration et de la recherche-intervention en plus d'utiliser mes observations personnelles basées sur des projets de recherche antérieurs menés en collaboration entre des OG, ONG[7] et universités dans le département de Santander[8] en Colombie. Je présenterai brièvement la recherche-intervention en Colombie ainsi que le panorama institutionnel et politique dans lequel s'inscrivent les recherches actuelles sur le DDR dans ce pays. Puis, j'aborderai les défis et possibilités qu'offre la recherche-intervention pour la démobilisation d'ex-combattant-e-s dans les deux dernières parties.

2. *La recherche-intervention en Colombie*

La recherche-intervention en Colombie est en pleine expansion, bien qu'en ce moment elle soit encore à un stade de consolidation épistémologique et méthodologique. Elle a été d'abord pensée à partir des cadres du domaine de l'éducation, dans la mouvance de Paulo Freire en Amérique latine (1969; 2009) et, plus particulièrement en

[6] Traduction de l'espagnol : *Centro nacional de memoria histórica* et *Agencia colombiana para la reintegración*.

[7] Pour ce qui est des ONG, la plupart des références de ce texte se concentre sur mon travail avec la *Corporación Descontamina*, une ONG qui se dédie à la construction de la paix et l'action nonviolente. Pour de plus amples informations, voir : https://descontamina.org/.

[8] Santander est un département de la Colombie situé au nord-ouest du pays, tout près de la frontière avec le Venezuela. Il se pose comme terre d'accueil des personnes ex-combattantes, surtout du fait que sa principale ville, Bucaramanga, n'a pas été exposée directement au conflit armé.

Colombie, en relation avec les écrits de l'activiste politique Orlando Fals Borda (1985). Ce courant de pensée, qui plus tard donnera naissance à la *Recherche-Action-Participation*[9] de Fals Borda, est né dans les années 1970 dans le contexte latino-américain à partir de cet héritage qui mélange la théologie de la libération, l'éducation populaire et la philosophie de la libération (Ortiz et Borjas, 2008, p. 617). Ce moment d'effervescence donne lieu à une vision nouvelle de la recherche pour la Colombie qui, bien qu'elle s'instaure lentement, a marqué les sciences sociales en générale et, pour le cas qui nous intéresse, le travail social et la *praxis* éducative.

L'héritage de Fals Borda sur les sciences sociales, en particulier sur l'intervention et son intersection avec la recherche, se situe donc dans *l'action*. L'action n'est pas seulement une finalité de la recherche, mais elle est aussi une forme d'intervention sociale en elle-même (Colmenares E., 2012, p. 109). Suivant cette logique, l'action n'est pas extérieure à la production de la connaissance, mais bien un prérequis pour cette dernière afin de transformer les réalités sociales (Leal, 2009, 27). C'est aussi pour cette raison qu'en Colombie, c'est la discipline du travail social qui a été à l'avant-garde de la mise en application la recherche-intervention : d'une part, en raison de la nature de ses champs de recherche et, d'autre part, grâce à ses liens constants avec les organisations non-gouvernementales qui ont fait des apports importants en la matière (Obando-Salazar, 2006).

La recherche-intervention pose donc la question de l'action politique et de « l'intervention consciente », c'est-à-dire une recherche qui ne se contente pas uniquement de répondre à des questions, mais qui s'insère dans les processus sociaux et qui cherche à influencer les problématiques sociales dans une direction concrète (Leal, 2009, 29-30). L'université devient un lieu intéressant pour fomenter ce type de projet, mais surtout, ses limitations institutionnelles la poussent à devoir trouver des partenaires non-scientifiques afin de développer ses capacités d'intervention.

Actuellement en Colombie, il est possible d'affirmer que la recherche-intervention est toujours en consolidation étant donné la précarité économique de la majorité des groupes de recherche en sciences sociales, la plupart du financement étant octroyé aux domaines reliés aux sciences naturelles pour favoriser l'innovation technologique. De cette manière, l'entité responsable de la science et de la technologie, *Colciencias*, appuie beaucoup plus de projets partenariaux avec les entreprises privées qui évoluent dans ces domaines, ce qui lui a valu plusieurs critiques d'instrumentalisation des sciences sociales (Uribe et Restrepo, 2015). Le financement est temporaire, sporadique et n'appuie pas des processus d'intervention sociale sur le long terme.

Cependant, il existe une volonté claire de répondre aux impératifs de transformation sociale qui nécessite de la recherche-intervention dans le contexte actuel des dialogues de paix. Ainsi, selon la perspective colombienne sur la recherche-intervention, le but ultime est de favoriser l'organisation dans les communautés, leur participation à différents processus sociaux, politiques et culturels, mais aussi de permettre une prise de conscience autant du chercheur-e que des membres de ces

[9] En espagnol, *Investigación-Acción-Participación* ou IAP.

communautés. La recherche-intervention est donc conçue avec un certain degré d'implication émotive et politique des chercheur-e-s, dans un contexte de violence armée qui complexifie nettement les frontières entre la recherche et l'action sociale.

3. Contextes politique et institutionnel

Le contexte actuel en Colombie est très complexe, autant du point de vue politique qu'institutionnel, c'est-à-dire en regard de toutes les institutions de l'appareil étatique, mais aussi les universités, agences internationales et ONG qui évoluent en territoire colombien. Ce contexte particulier représente à la fois un défi de taille pour la recherche-intervention qui s'applique aux conflits armés, mais aussi une possibilité d'ouvrir des champs d'analyse jusque-là inexplorés. Cette section fait un bref portrait contextuel pour permettre l'étude subséquente des opportunités et défis de la recherche-intervention.

La Colombie, avec la signature des accords de paix le 24 novembre 2016 (RPP Noticias, 2016), ouvre la voie à son quatrième processus de démobilisation de combattants qui ont appartenu à des groupes armés illégaux de guérilla ou paramilitaires. La vie politique a donc été marquée par trois autres processus soit : (1) dans les années 1990, la démobilisation du *Movimiento 19 de Abril* (M-19), un groupe de guérilla de gauche; (2) à partir de 2005, les démobilisations collectives des groupes paramilitaires qui est le processus le plus connu internationalement; (3) les démobilisations individuelles de combattant-e-s depuis 1994 qui choisissent volontairement de quitter le groupe armé ou qui sont capturé-e-s par les forces publiques (Serrano Murcia, 2013, 71-74). Donc, la Colombie vit avec ce que nous pourrions appeler « deux systèmes de justice », soit la justice ordinaire (pénale) et la justice transitionnelle, une forme de justice considérée uniquement dans le cadre du passage d'un conflit armé vers un retour à la paix. En ce sens, elle implique une justice réparatrice (pour les victimes de la violence) et des peines allégées (pour les victimaires) en échange de la mise en place de commissions de vérité sur les faits violents. En ce sens, la justice transitionnelle a trois piliers principaux en Colombie : droit à la vérité, réparation et garanties de non-répétition (ICTJ, 2016). Cette justice transitionnelle varie d'un processus de démobilisation à un autre. Dans le cas de la démobilisation qui a touché les paramilitaires, celle-ci s'est déroulée avec la création de plusieurs lois, dont la 975 de 2005 ou la *Loi de Justice et Paix* (PGN, 2007). Tandis que ce processus et cette loi ont reçu plusieurs critiques, il est important d'ajouter que le contexte institutionnel actuel est marqué par les échecs des politiques de DDR et par la lenteur bureaucratique pour traiter les cas. Il est donc évident que le processus de démobilisation des Farc-ep soulève des questionnements quant à la capacité institutionnelle. La politique de DDR de l'accord signé en novembre 2016 prévoit effectivement beaucoup de mesures difficiles à atteindre dont le désarmement en six mois par les biais de zones de concentration, la mise en place de moyens pour combattre la résurgence du paramilitarisme, une justice spéciale pour la construction de la paix avec des peines restrictives de la liberté et la participation à l'éclaircissement de la vérité historique, entre autres (Vélez, 2016).

Ce contexte politique interpelle la recherche scientifique : l'incapacité des institutions gouvernementales à répondre aux mécanismes qu'elles-mêmes ont créés pose

des problèmes sociaux très importants et plusieurs défis pour les sciences sociales contemporaines. Les projets de recherche-intervention que j'ai réalisés en Colombie se sont articulés par mon travail constant avec la Corporación Descontamina, un travail de bénévolat puisqu'étant une ONG sans but lucratif, et à partir des cadres universitaires de recherche. Dans la mesure où ce n'est pas un seul projet de recherche, je ne désire pas m'attarder sur le contexte entourant un projet de recherche-intervention mais bien, sur le contexte politico-institutionnel qui a caractérisé les multiples actions d'investigation entreprises durant mes trois années en Colombie et sur lesquelles je continue de travailler[10].

Je désire réfléchir sur l'interaction, dans le département de Santander, entre les ONG locales – dans ce cas-ci, la *Corporación Descontamina* –, les universités régionales et les agences gouvernementales dans le contexte de la justice transitionnelle, qui est évidemment très particulier à la situation colombienne. Dans la plupart des projets, l'université est donc placée dans un rôle de contrepartie, investissant surtout le capital humain, c'est-à-dire les chercheur-e-s qui mèneront la recherche de terrain. D'un autre côté, les agences gouvernementales qui travaillent à la justice transitionnelle sont au nombre de trois dans les recherches sur la question des processus de DDR : (1) l'Agence colombienne pour la réintégration (ACR); le Centre national de mémoire historique (CNMH) et l'Institut national pénitentiaire et carcéral (INPEC).

Ainsi, les institutions qui travaillent à améliorer le sort des PPR sont nombreuses, hétéroclites et toujours très peu articulées étant donné les évidentes relations de pouvoir qui existent en leur sein. Les populations visées par la recherche-intervention sont elles-mêmes très hétérogènes autant du point de vue genré que racisé, mais aussi en regard des différents groupes armés et des idéologies. Le milieu carcéral est un lieu où ces idéologies et relations de pouvoir entre les candidat-e-s à la réintégration sont très fortes et empreintes de dynamiques souvent difficiles à comprendre pour des checheur-e-s universitaires qui se trouvent confronté-e-s à la fois aux victimaires et aux victimes.

4. *Défis de la recherche-intervention en DDR*

D'après ces expériences de recherche-intervention, il est donc pertinent de se demander si cette approche peut réellement remplir l'objectif principal qu'elle poursuit, soit la transformation sociale. Également, il convient de se questionner sur les difficultés que cette approche pose pour les chercheur-e-s – il faut le dire parfois inexpérimenté-e-s – et son efficacité réelle sur les populations visées par la recherche. J'aborde ici trois points que je considère centraux relativement aux défis de la recherche-intervention, et ce, dans le but d'entamer une réflexion sur sa pertinence pour les milieux universitaires et les communautés en processus de réintégration.

[10] En plus de continuer mes actions avec la *Corporación Descontamina* en tant que chercheuse, ma thèse doctorale explore les mécanismes de résistances développés par les femmes en processus de réintégration à la vie civile à partir d'une perspective féministe sur la recherche-intervention.

Le premier réfère aux défis *méthodologiques et théoriques* de la recherche-intervention des chercheur-e-s universitaires avec les OG et ONG. D'une part, les universités dans le département de Santander peinent à développer des outils pratiques pour l'intervention, c'est-à-dire que bien souvent, il est difficile pour celles-ci d'établir des ponts entre les théories et les pratiques, tout spécialement dans un contexte aussi complexe que la réintégration d'ex-combattant-e-s. Ces obstacles sont aussi liés au manque de temps, de financement et de personnel pour la recherche : les chercheur-e-s universitaires ont souvent une surcharge de travail (Restrepo Escobar et López Velásquez, 2013) qui ne leur permet pas de développer les outils méthodologiques et théoriques appropriés pour les recherches-interventions, qui requiert un compromis éthico-politique généralement plus grand que d'autres types de recherche. D'autre part, l'adaptation doit être constante entre les entités gouvernementales et les chercheur-e-s universitaires : effectivement, les méthodologies d'intervention durant le déroulement de la recherche peuvent être très distinctes. Il faut donc s'adapter à ces méthodologies et au rythme de travail des agences, qui n'ont pas nécessairement comme but premier de faire avancer la connaissance, mais qui sont plutôt débordées par les circonstances entourant le processus même de réintégration.

Les points de vue théoriques sont aussi très divergents quant à la réintégration : les nombreux enjeux entourant cette problématique comme les diverses formes de retour à la vie civile, la marginalisation socio-politique ou même le rejet de la réintégration créent des dissensions importantes dans le monde scientifique colombien. De même, les chercheur-e-s universitaires font face à des problèmes particuliers, auxquels ils ne seraient pas nécessairement confrontés dans d'autres types de recherche. En effet, la réalité du terrain et de l'intervention est souvent très différente de ce que l'équipe de chercheur-e-s aurait pu prévoir : les méthodologies changent constamment durant la réalisation de la recherche. Les chercheur-e-s eux-mêmes remettent leur propre subjectivité en question étant donné qu'ils et elles font aussi partie de la société en reconstruction qui doit impérativement trouver des mécanismes de réparation, pardon et réconciliation.

Le deuxième facteur est *institutionnel*. Dans le cas de la recherche-intervention en DDR, le CNMH et l'ACR font face à plusieurs problèmes qui sont reliés dans leur majorité à l'accumulation bureaucratique qui a été impossible à surmonter depuis le début du processus de démobilisation des paramilitaires au milieu des années 2000 (Plazas Estepa, 2014). Par exemple, les professionnel-les du CNMH et de l'ACR ont une surcharge de travail qui rend difficile la recherche-intervention puisque le temps alloué pour accompagner les chercheur-e-s dans leurs activités est très limité et les procédures sont plus longues. Le résultat est plutôt mitigé : généralement, cela conduit à des processus discontinus et l'intervention n'a pas le même impact que ce que la recherche avait initialement prévu. Les temps universitaires et des agences gouvernementales sont donc très décalés en ce sens, non par manque de volonté, mais par contraintes institutionnelles. Les répercussions sont multiples : par exemple, les délais pour effectuer les recherches sont souvent beaucoup plus longs que prévu et il est parfois ardu d'obtenir les autorisations pour réaliser le travail sur le terrain ou avoir l'accompagnement nécessaire étant donné que certains milieux, comme c'est le cas de la prison, demande

absolument une supervision des chercheur-e-s. En d'autres termes, le processus de DDR est en construction et parsemé d'obstacles que certain-e-s voient comme insurmontables. Mon expérience de chercheure en milieu carcéral m'a permis de rendre compte des failles du système de justice transitionnelle : de plus amples recherches scientifiques doivent être engagées à ce niveau. Les processus de réintégration sont trop longs, trop lourds et donc, la majorité des PPR sont réticentes envers l'État, ce qui pose problème pour la recherche-intervention en collaboration avec les agences gouvernementales : les populations démobilisées sentent qu'elles ont été piégées par l'État. Donc, dans la mesure où la recherche-intervention a pour objectif de travailler sur les droits de la personne, il devient très difficile d'agir comme chercheur-e-s puisque l'association avec l'appareil étatique est automatique dans l'imaginaire de ces populations.

Sur le plan institutionnel, il existe une contradiction dans la nature des institutions en jeu dans la recherche-intervention en DDR : tandis que les agences gouvernementales ont pour but d'exécuter une législation précise avec des moyens spécifiques – par exemple, la réintégration économique par le biais de projets productifs –, les universités et les ONG locales cherchent à réfléchir et questionner les pratiques actuelles et donc, remettent en cause le statu quo institutionnel. La gestion du temps et des ressources sont des facteurs importants et pourtant, très différents selon la nature de l'institution. De même, il faut mentionner que les frontières du politique sont très floues en Colombie, ce qui implique que les universités tout comme les ONG ou les OG sont aussi des terrains marqués idéologiquement et la polarisation des débats y est très forte.

Finalement, le dernier point à considérer mais, à mon sens, le plus important, est le plan *émotionnel*. Il semble qu'en tant que chercheur-e-s, nous sommes rarement préparé-e-s au travail de terrain et la recherche-intervention nécessite de l'action, et donc, une présence dans la communauté avec laquelle la recherche est conduite. L'impact émotionnel de « l'inconnu » est très fort et il apparaît que, dans le cas de la Colombie, les universités ne préparent pas nécessairement les chercheur-e-s à la recherche-intervention et au travail de terrain en général.

En effet, la vision encore trop répandue que la personne qui fait de la recherche doit se séparer des sujets qui sont au cœur de ses préoccupations pose des problèmes majeurs pour la recherche-intervention. Souvent, les chercheur-e-s sont appelé-e-s à vivre des émotions fortes et les projets de recherche ne tiennent souvent pas compte des « chocs » qui peuvent être vécus dans des contextes politiques idéologiquement chargés. En ce sens, la recherche-intervention pose des défis éthiques très importants – par exemple en rapport au travail fait autant avec les victimaires que les victimes – et soulève aussi des questions d'autogestion du stress ou de l'attention portée à soi-même, comme chercheur-e universitaire dans ce processus.

5. *Possibilités de la recherche-intervention*

Dans mes réflexions personnelles et professionnelles, j'en suis donc venue à me demander s'il est vraiment souhaitable d'articuler un travail conjoint entre le milieu universitaire, les agences gouvernementales et les ONG en lien avec la réintégration

d'ex-combattant-e-s. La réponse est loin d'être tranchée, mais il semble que la recherche-intervention pour les processus de DDR me semble non seulement une option viable, mais intéressante et nécessaire pour l'avancement des connaissances et la consolidation d'une culture politique réceptive envers les ex-combattant-e-s.

Dans un premier temps, la recherche-intervention entre milieux universitaire, ONG et OG dans les processus de DDR permet de réorienter l'intervention vers les besoins de la population démobilisée. Par exemple, les relations entre les PPR et les milieux éducatifs universitaires représentent des opportunités intéressantes pour changer les expériences violentes en possibilités d'apprentissage, de formation et de construction de réseaux sociaux. Plus encore, l'interaction entre ces divers milieux permet une amélioration de la perception de la démobilisation et des PPR au sein de la société civile. Par exemple, durant les recherches auxquelles j'ai eu la chance de participer, le volet de visibilité des problématiques était très important, ce qui facilite largement les dialogues de réconciliation : les PPR peuvent donc avoir une place dans les milieux universitaires, pour faire entendre leurs voix et leurs expériences, ce qui contribue à l'avancée des connaissances, mais aussi à déconstruire certains stéréotypes sur les populations démobilisées des groupes illégaux. Ultimement, ces interactions permettent de construire des ponts entre la théorie et la pratique.

Dans un deuxième temps, la recherche-intervention a permis de développer plusieurs rapports qui sont accessibles au public sur les processus de DDR, de mémoire historique et de réparation aux victimes. Le CNMH est une entité qui travaille grandement avec les milieux scientifiques par le biais de la recherche-action. Ce centre a produit plusieurs livres et rapports qui sont accessibles en ligne et gratuits. Ces rapports de recherche visent notamment les institutions éducatives, mais également, la société civile bien qu'un plus grand travail de diffusion serait nécessaire. Dans un contexte de justice transitionnelle, il est essentiel que la recherche pense à compiler les expériences des personnes qui ont vécu de près la réalité de la violence à l'aide de ce genre d'outils pédagogiques. Les travaux de recherche se sont grandement enrichis ces dernières années grâce à plusieurs méthodes de recherche-intervention ou recherche participative.

En troisième lieu, les milieux scientifiques apportent énormément à l'intervention en organisations, qu'elles soient gouvernementales ou non-gouvernementales. En effet, les chercheur-e-s universitaires apportent de nouveaux postulats épistémologiques qui permettent l'amélioration de l'intervention comme *praxis* sociale. Dans le cas des processus de DDR, les avancées scientifiques en sciences sociales ont contribué à décoloniser certaines méthodologies et épistémologies sur les approches traditionnelles sur la construction de la paix (Fontan, 2012) et à proposer des perspectives novatrices comme les pédagogies féministes décoloniales qui permettent de désenclaver les connaissances des structures scientifiques rigides et de promouvoir des formes de coconstruction des savoirs. Un autre exemple serait les nouvelles approches sur la démilitarisation à partir des études sur le genre, sur le corps et sur les masculinités militarisées (Butler, 1990, 2009; Cabra A. et Escobar C., 2014; Farr, 2002) qui offrent la possibilité de penser différemment les ateliers d'intervention pour la réintégration.

La recherche-intervention permet donc de confronter la théorie avec la réalité vécue par les PPR, mais aussi, elle permet de mettre en pratique les différentes politiques de DDR existantes et d'améliorer leur effectivité. Dans le cas du DDR, la recherche-intervention permet de penser des alliances et projets entre les milieux de formation comme les universités et les PPR : les universités peuvent former les professionnel-le-s en termes de transformation des conflits mais, elles peuvent également offrir des espaces pour faciliter la transition des PPR vers le travail formel. Pour les chercheur-e-s, la recherche-intervention est une possibilité de se « sentir plus près » de leurs sujets d'étude. C'est aussi une façon, dans le contexte colombien, de contribuer à la réconciliation sociale à partir d'une maximisation des retombées pour la communauté avec laquelle l'étude est conduite (Collignon, 2010).

6. Conclusion

Dans un contexte de justice transitionnelle comme en Colombie, il demeure très difficile, de « redonner » à la communauté : la sécurité étant un prérequis très important autant pour les chercheur-e-s que pour les personnes qui font partie de l'étude, il s'avère complexe de rétribuer et divulguer les résultats. La recherche-intervention est donc confrontée, comme argumenté dans le présent article, à des problématiques d'ordre institutionnel qui peuvent limiter les chercheur-e-s dans leurs projets.

Cependant, la recherche-intervention, de par sa nature, expose les chercheur-e-s à des défis intéressants qui les poussent à penser des stratégies d'action pour transformer la réalité des PPR. Il est vrai que les agences gouvernementales comme l'ACR et le CNMH, ou même l'INPEC qui a un contact quotidien avec les démobilisés, sont restées en marge des processus pédagogiques et peinent toujours à créer des liens avec les milieux scientifiques et la société civile.

À mon sens, pour améliorer la synergie au sein des partenaires – dans le cas qui concerne le présent article, entre les OG, les ONG et les universités –, il existe plusieurs petites actions qui peuvent être adoptées. Un excellent moyen pour les universités d'accroître le travail partenarial est de favoriser les liens entre les milieux scientifiques et les organisations, tels que des événements organisés conjointement. Autrement, dans le cas colombien, la recherche partenariale devrait faire partie explicite du contenu des cours en sciences sociales. Ainsi, les méthodologies ne demeureraient pas méconnue des étudiant-e-s avant le terrain. Les universitaires devraient également être à l'avant-garde des stratégies communicationnelles de diffusion des activités d'intervention qui, dans le cas du DDR, ne devraient pas concerner uniquement les PPR, mais aussi la société civile en générale.

Pour ce qui est des agences gouvernementales, il serait important de simplifier les procédures institutionnelles pour la mise en place des recherches partenariales : elles doivent s'assurer de la continuité des processus avec des équipes de chercheur-e-s qui veillent à répondre aux demandes techniques et logistiques des institutions universitaires. La mise en place de programmes de recherche en partenariat agence-universités pourrait

nettement bénéficier aux deux communautés et contribuer à désindividualiser la recherche-intervention telle qu'elle a tendance à se manifester actuellement.

Plus encore, dans le cas de la démobilisation d'ex-combattant-e-s, je considère qu'il est cependant essentiel d'ouvrir des espaces non seulement de recherche partenariale, mais aussi de communautés pédagogiques : le retour à la vie civile est parsemé d'embûches, parfois durant de longues années. Une articulation importante entre les différentes sphères de la vie sociale est primordiale et l'université propose de nombreuses réflexions théoriques et pratiques qui peuvent contribuer, à travers la recherche-intervention, à améliorer les conditions de vie des personnes qui retournent à la vie civile.

7. Références

Barraza, C. et P. Caicedo (2007). *Mujeres entre mafiosos y señores de la guerra*, Bogotá, Corporación Humanas – Centro Regional de Derechos Humanos y Justicia de Género.

Butler, J. (2009). *Frames of War : When is Life Grievable?*, New York, Verso.

Butler, J. (1990). *Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity*, New York, Routledge.

Cabra A., N.A. et M.R. Escobar C. (2014). *El cuerpo en Colombia, Estado del arte cuerpo y subjetividad*, Bogotá, IDEP et Universidad Central.

Collignon, B. (2010). « L'éthique et le terrain », *L'informatique géographique*, vol. 74, n° 1, p. 63-83.

Colmenares E., A.M. (2012). « Investigación-acción participativa : una metodología integradora del conocimiento y la acción », *Voces y Silencios : Revista Latinoamericana de Educación*, vol. 3, n°1, p. 102-115.

CNMH (2013). *¡Basta ya! Colombia : Memorias de guerra y dignidad*, Bogotá, Imprenta Nacional.

Fals Borda, O. (1985). *Conocimiento y Poder Popular, Lecciones con campesinos de Nicaragua, México y Colombia*, Bogotá, Siglo XXI.

Farr, V. (2002). « Gendering Demilitarization as a Peacebuilding Tool », *Bonn International Center for Conversion*, n° 20, p. 1-47.

Fontan, V. (2012). « Replanteando la epistemología de la Paz : El caso de la descolonización de la paz », *Perspectivas internacionales*, vol. 8, n°1, p. 41-71.

Freire, P. (1969). *La educación como práctica de la libertad*, Buenos Aires, Ediciones Siglo XXI.

Freire, P. (2009). « Pedagogía del oprimido », <http://www.servicioskoinonia.org/biblioteca/general/FreirePedagogiadelOprimido.pdf>, consulté le 12 janvier 2017.

ICG (2014). « El día después de mañana : las FARC y el fin del conflicto en Colombia », *International Crisis Group – Informe de Crisis Group sobre América Latina*, n°53, p. 1-46.

ICTJ (2016). « What is Transitional Justice? », *International Center for Transitional Justice*, <https://www.ictj.org/about/transitional-justice>, consulté le 23 janvier 2017.

Leal, E. (2009). « La Investigación Acción Participación, un aporte al conocimiento y a la transformación de Latinoamérica, en permanente movimiento », *Revista de Investigación*, vol. 67, n°33, p. 13-34.

Obando-Salazar, O. (2006). « La Investigación Acción Participativa (IAP) en los estudios de psicología política y de género », *Forum : Qualitative Social Research*, vol. 7 n°4, <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/rt/printerFriendly/164/365>, consulté le 12 janvier 2017.

Ortiz, M. et B. Borjas (2008). « La Investigación Acción Participativa : aporte de Fals Borda a la educación popular », *Cuaderno Venezolano de Sociología*, vol. 17, n°4, p. 615-627.

Ospina, L. (2016). « El conflicto de los posconflictólogos », *Arcadia*, <http://www.revistaarcadia.com/periodismo-cultural---revista-arcadia/articulo/conflicto--posconflictologos-universidades-colombia-estudios-academia-lucas-ospina/53514>, consulté le 12 janvier 2017.

PGN (2007). « Conceptos básicos acerca de la Ley 975 de 2005 (Justicia y Paz) y de los derechos de las víctimas », *Procuraduría General de la Nación*, Bogotá, Giro Editores Ltda.

Plazas Estepa, R.A. (2014). « Ineficacia de la Ley de Justicia y Paz en el marco de los derechos de las víctimas », *Nuevos Paradigmas de las Ciencias Sociales Latinoamericanas*, vol. 5, n°9, p. 119-132.

Restrepo Escobar, F.E. et A.M. López Velásquez (2013). « Percepciones del entorno laboral de los profesores universitarios en un contexto de reorganización flexible del trabajo », *Cuadernos de Administración*, vol. 29, n° 49, p. 55-63.

RPP Noticias (2016). « Gobierno de Colombia y las FARC firmarán hoy un nuevo acuerdo de paz », *RPP Noticias*, <http://rpp.pe/mundo/colombia/la-firma-del-acuerdo-final-entre-el-gobierno-y-las-farc-sera-este-jueves-noticia-1011804>, consulté le 12 janvier 2017.

Serrano Murcia, A. (2013). « Enfoque de género en el proceso de DDR », dans GMH (dir.), *Desafíos para la reintegración : Enfoques de género, edad y etnia*, Bogota, Imprenta Nacional, p. 68-115.

Uribe, M.V. et E. Restrepo (2015). « Colciencias : de espaldas a las ciencias sociales », *Razón Pública*, <http://razonpublica.com/index.php/economia-y-sociedad/8945-colciencias-de-espaldas-a-las-ciencias-sociales.html>, consulté le 12 janvier 2017.

Vélez, J. (2016). « Más renegociación que 'conejo' », *La Silla Vacía*, <http://lasillavacia.com/hagame-el-cruce/mas-renegociacion-que-conejo-58792>, consulté le 12 janvier 2017.

Verdad Abierta (2012). « Los tentáculos del bloque minero », *Verdad Abierta*, <http://www.verdadabierta.com/politica-ilegal/el-estado-y-los-paras/4087-cuco-vanoy-paramilitares-bajo-cauca-antioquia>, consulté le 12 janvier 2017.

DOCUMENTER UN PARTENARIAT DE RECHERCHE PAR L'ANALYSE DE RÉSEAUX

Edwige Lafortune
Étudiante à la maîtrise en criminologie
Université de Montréal
Assistante de recherche, Trajetvi

Anne-Marie Nolet
Candidate au doctorat en criminologie
Université de Montréal
Coordonnatrice de la documentation du partenariat, Trajetvi

Introduction

Le partenariat de recherche *Trajectoire de vie, de violence, de recherche d'aide et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale* (*Trajetvi*) vise à réaliser des recherches qui mèneraient éventuellement au développement d'actions concertées. Celles-ci permettraient d'assurer une meilleure sécurité pour les femmes et les enfants et de diminuer les conséquences de la violence chez ces populations. Ainsi, le projet part de la volonté de développer des actions concrètes adaptées aux milieux de pratique. L'équipe rassemble actuellement 18 chercheurs provenant de 7 domaines différents et 14 partenaires issus de divers secteurs prodiguant des services aux femmes victimes de violence conjugale. En plus d'être une équipe multidisciplinaire et multisectorielle, elle est également interrégionale. Afin d'appréhender ce contexte partenarial, le concept d'interdépendance sera mobilisé et l'analyse de réseau sera utilisée.

La recherche partenariale telle qu'elle se définit dans le cadre de Trajetvi

La recherche partenariale ne se limite pas simplement à une collaboration ponctuelle entre professionnels : il s'agit d'un contexte particulier qui implique un travail à long terme (Clément et *al*., 1995; Ross et *al.*, 2010) ancré dans les relations entre les personnes (Bussières et Fontan, 2011). Parmi les conditions gagnantes de la recherche partenariale se trouve la contribution des membres aux actions posées et aux négociations, et ce, à toutes les étapes du projet (Ross et *al*., 2010). De plus, les acteurs doivent se sentir respectés et valorisés dans cette collaboration (Boutin et Le Cren, 2004; Clément et *al*., 1995; Clément, Tourigny et Doyon, 1999 ; Ross et *al*., 2010).

La richesse de la recherche partenariale, mais aussi l'une de ses grandes difficultés, est que les personnes rassemblées ont des expertises et des cadres de référence complémentaires plutôt que convergents (Boutin et Le Cren, 2004). Lorsqu'elle est mise

en valeur, cette complémentarité peut être comprise comme une interdépendance. Définie à la lumière de la théorie des échanges sociaux (Blau, 1964), l'interdépendance peut être vue comme une condition des relations dans lesquelles les acteurs valorisent mutuellement les ressources qu'ils échangent. De part et d'autre, les acteurs veulent voir leur expertise et leur contribution valorisées. Dans un contexte partenarial tel celui de Trajetvi, où se côtoient des chercheurs et des partenaires des milieux de pratique qui combinent des expertises complémentaires, l'emploi du concept d'interdépendance s'avère tout à fait indiqué (Boutin et Le Cren, 2004; Bussières et Fontan, 2011; Nolet et Cousineau, soumis).

Un des grands défis de Trajetvi est le fait qu'il consiste en un point de rencontre pour le développement de différents projets. Ainsi, l'équipe regroupe plusieurs partenariats différents, et non pas un seul grand. Ce faisant, nous avons proposé une définition du partenariat de recherche à partir d'une analyse d'entrevues semi-dirigées menées auprès des membres de Trajetvi. Cette analyse nous a permis de définir la recherche partenariale en tant que « processus de négociation et d'action permettant le développement d'interdépendances » (Lafortune et Nolet, 2015).

L'analyse du développement d'interdépendances en contexte partenarial par l'analyse de réseaux

L'objectif de cet article est de décrire le développement d'interdépendances dans le cadre de Trajetvi. L'analyse de réseau sera privilégiée pour sa capacité à favoriser l'analyse des relations entre acteurs. En plus de permettre une description détaillée du réseau, cette méthode peut aussi être employée pour monitorer l'évolution des relations à travers plusieurs temps de mesure (Aboelela et *al*., 2007; Ryan, Emond et Lamontagne, 2014; Saint-Charles et Rioux-Pelletier, 2013; 2011).

Afin que les néophytes puissent comprendre les résultats présentés, il importe de définir certaines notions centrales à l'analyse de réseaux. D'abord, les liens entre les acteurs d'un réseau peuvent être de natures diverses. Il peut s'agir, par exemple, de liens de parenté, de liens affectifs, de contacts, d'actions ou encore d'amitié. Dans le cadre de cet article, nous nous intéressons spécifiquement aux échanges professionnels, à la collaboration professionnelle et aux conseils professionnels. Premièrement, les participants devaient indiquer à quelle fréquence ils avaient eu des discussions ponctuelles et informelles sur des thèmes professionnels avec d'autres membres du projet (échanges professionnels). Deuxièmement, en ce qui concerne les collaborations professionnelles, ils devaient rapporter la fréquence à laquelle ils avaient collaboré à des activités professionnelles (ex. : recherche, développement d'une intervention, organisation d'un événement). Finalement, les acteurs ont indiqué s'ils consulteraient un de leurs partenaires s'ils avaient besoin d'avis professionnels liés à son expertise.

Deux mesures seront utilisées. D'abord, nous calculerons la densité des relations dans l'équipe, c'est-à-dire la proportion entre le nombre de liens observés et le nombre de liens possibles (Borgatti, Everett et Freeman, 2002; Lazega, 1998; Mercklé, 2011). Le

résultat de ce calcul varie entre 0 et 1, les réseaux les plus denses étant plus près du 1 que du 0. Ensuite, nous calculerons la réciprocité des relations au sein du réseau. La réciprocité est le rapport entre le nombre de liens réciproques et le nombre de liens observés (Borgatti, Everett et Freeman, 2002; Lazega, 1998; Mercklé, 2011). Comme la densité, la réciprocité est une composante de la cohésion (Lazega, 1998). La réciprocité est aussi, cependant, considérée être un indicateur de relations hiérarchiques informelles. En lien avec le concept d'interdépendance, il est possible qu'un acteur soit reconnu pour son expertise mais qu'il ne reconnaisse pas l'expertise de ses pairs.

Une perspective dynamique sur les relations au sein de l'équipe est adoptée. Deux temps de mesure ont été réalisés jusqu'à présent, permettant de capter les périodes avant le démarrage du projet (Temps 0) et 2 ans après le démarrage du projet (Temps 1). Un questionnaire a été envoyé aux membres de l'équipe et parmi ceux-ci, 22 ont répondu au Temps 0 et 28 ont répondu au Temps 1.

Résultats

Les résultats concernant la densité des relations dans l'équipe seront d'abord rapportés. En ce qui concerne les échanges professionnels, il est possible de noter une légère diminution entre le Temps 0 (40% de densité) et le Temps 1 (32% de densité). Une légère diminution a aussi été observée pour les collaborations professionnelles entre le Temps 0 (30% de densité) et le Temps 1 (20% de densité). Une faible diminution est également notée dans la densité du réseau des conseils professionnels, entre le Temps 0 (28%) et le Temps 1 (25% de densité). La diminution de la densité peut s'expliquer par le fait que la période précédant le démarrage du projet (T0) est plus longue que la période de référence du T1, qui ne se limite qu'aux deux premières années suivant le démarrage du projet.

Tableau 1 : évolution de la densité du réseau

	Temps 0 (T0)	**Temps 1 (T1)**
Échanges professionnels	**0.40**	**0.32**
Collaborations professionnelles	**0.30**	**0.20**
Conseils professionnels	**0.28**	**0.25**

En référence au concept d'interdépendance, la mesure qui nous intéresse particulièrement est la réciprocité, car elle est indicatrice d'une valorisation mutuelle des contacts ayant eu lieu, en l'occurrence, les échanges et les collaborations professionnels, ainsi que d'une valorisation mutuelle de l'expertise de l'autre, telle que captée lorsqu'il y

a réciprocité dans les relations de conseils professionnels. Tel que souhaitée, une augmentation de la réciprocité est notée entre le Temps 0 et le Temps 1.

L'analyse des sociogrammes des relations réciproques révèle une augmentation des liens entre les acteurs, et ce, pour les trois mesures. Pour les échanges professionnels, l'augmentation est de 15% entre le Temps 0 (34% de réciprocité) et le Temps 1 (49% de réciprocité), signifiant qu'au Temps 1, 49% des dyades étaient composées de personnes voyant leurs échanges comme ayant été significatifs. Pour les collaborations professionnelles, la réciprocité entre le Temps 0 et le Temps 1 a presque doublé. L'augmentation est de 21% entre le Temps 0 (22% de réciprocité) et le Temps 1 (43% de réciprocité), signifiant qu'au Temps 1, 43% des personnes perçoivent les collaborations ayant eu lieu comme ayant été significatives. Pour les conseils professionnels, l'augmentation est de 10% entre le Temps 0 (19% de réciprocité) et le Temps 1 (29% de réciprocité), signifiant que dans 29% des dyades, les acteurs se demanderaient conseil mutuellement s'ils en avaient besoin. Ce constat est cohérent, considérant que la demande de conseil est justement liée à la perception de l'expertise d'autrui et qu'elle est, de manière générale, plus hiérarchisée.

Tableau 2 : évolution de la réciprocité du réseau

	Temps 0 (T0)	**Temps 1 (T1)**
Échanges professionnels	**0.34**	**0.49**
Collaborations professionnelles	**0.22**	**0.43**
Conseils professionnels	**0.19**	**0.29**

Figure 1 : sociogrammes des échanges professionnels

T0

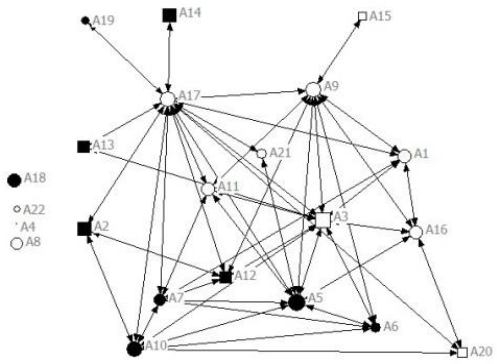

Réciprocité = 0.34

T1

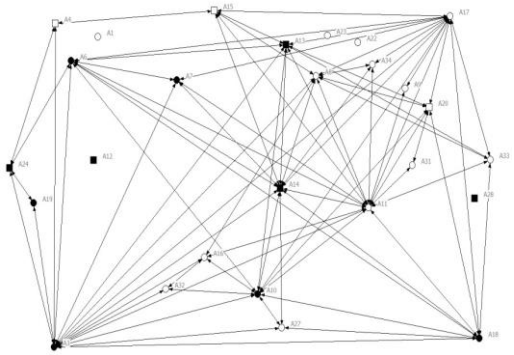

Réciprocité = 0.49

Figure 2 : sociogrammes des collaborations professionnelles

T0

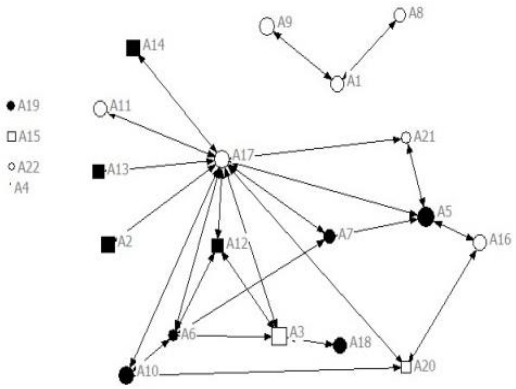

Réciprocité = 0.22

T1

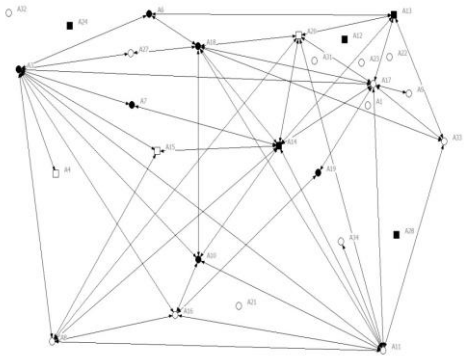

Réciprocité = 0.43

Figure 3 : sociogrammes des conseils professionnels

T0

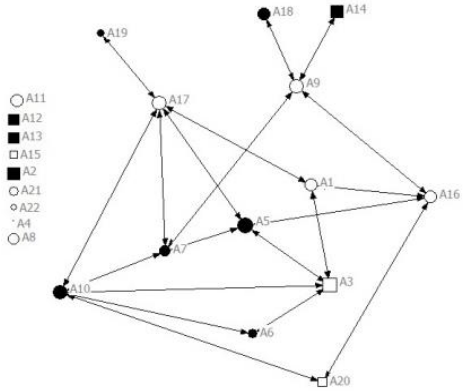

Réciprocité = 0.19

T1

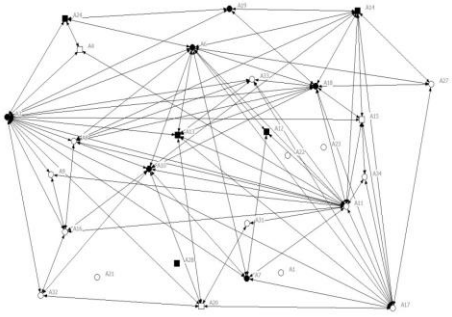

Réciprocité = 0.29

Une analyse par sous-groupes permet de constater qu'au réseau de collaborations, l'augmentation de la réciprocité se produit surtout au sein des dyades chercheurs-chercheurs, dans lesquelles la réciprocité était de 13% au Temps 0 et de 57% au Temps 1, et des dyades chercheurs-partenaires de la pratique, dans lesquelles la réciprocité était de 38% au Temps 0 et de 61% au Temps 1. L'augmentation de la réciprocité entre chercheurs et partenaires de la pratique est une excellente nouvelle, considérant qu'il s'agit précisément des relations que l'équipe souhaite voir se développer.

Tableau 3 : réciprocité par sous-groupes pour le réseau de collaborations

	Temps 0 (T0)	Temps 1 (T1)
Dyades chercheurs-chercheurs	**0.13**	**0.57**
Dyades chercheurs-partenaires de la pratique	**0.38**	**0.61**
Dyades partenaires de la pratique- partenaires de la pratique	**0.18**	**0.36**

Limites et conclusions

Cette présentation a permis de présenter l'analyse de réseau en tant que méthodologie pertinente et utile pour la documentation de l'évolution d'un partenariat de recherche. Elle permet effectivement d'avoir un regard global et précis sur les relations, et lorsque les résultats sont associés aux concepts pertinents, les interprétations peuvent alimenter la discussion autour du partenariat. De manière générale, l'augmentation de la réciprocité représente une amélioration en termes de collaboration. Ceci signifie, qu'à travers le temps, les membres du réseau s'entendent de plus en plus sur la nature de leurs relations significatives. Le prochain temps de mesure correspondra aux relations entre les membres de l'équipe à mi-parcours. Suite à l'émergence de différents projets et à l'organisation d'activités durant les dernières années, il sera intéressant de noter l'évolution du partenariat. Une augmentation dans la densité et la réciprocité des réseaux d'échanges, de collaborations et de conseils professionnels devrait être observée. Au plan de l'expérience des membres, cette cohésion devrait aussi se traduire par le développement d'une vision commune dans les différents sous-groupes.

Il importe de préciser que les résultats concernant la réciprocité tiennent compte des perceptions des acteurs. Le questionnaire n'indique pas si les collaborations ont eu lieu ; pour pouvoir objectivement mesurer l'évolution des échanges et des collaborations, il aurait fallu demander aux personnes de remplir un journal de bord de leurs communications, ce que nous avons choisi de ne pas faire car il s'agissait d'une option trop contraignante. Par contre, selon Saint-Charles et Mongeau (2005), il est facile pour les individus de se souvenir de leurs relations plus significatives que de leurs contacts

quotidiens. Ainsi, nous pouvons croire que l'interprétation que nous faisons des résultats, centrés sur la signification des relations de part et d'autre, est pertinente.

Dans le futur, il serait également pertinent d'examiner le rôle des personnes-clés au sein du partenariat *Trajetvi*. Au fur et à mesure que le partenariat se développe, certains acteurs peuvent jouer un rôle plus important dans l'échange et la transmission de ressources, incluant les conseils. Des concepts employés en analyse de réseau, tels que la centralité de degré et d'intermédiarité, permettraient d'appréhender le rôle de ces joueurs clés de Trajetvi (Borgatti, Everett et Freeman, 2002 ; Jessani, Boulay et Bennett, 2016; Lazega, 1998; Mercklé, 2011).

Références

Aboelela, S.W. et *al*. (2007). « Social Network Analysis to Evaluate an Interdisciplinary Research Center », *Journal of Research Administration*, vol. 8, n° 1, p. 97-108.

Blau, P.M. (1964). *Exchange and power in social life*, New York, Wiley.

Boutin, G. et F. Le Cren (2004). *Le partenariat : entre utopie et réalité*, Montréal, Éditions Nouvelles.

Borgatti, S., M. Everett et L. Freeman (2002). *UCINET 6 for Windows : Software for Social Network Analysis. User's Guide*, Harvard, Analytic Technologies.

Bussières, D. et J.-M. Fontan (2011). « La recherche partenariale : point de vue de praticiens au Québec », *Sociologies* (En ligne), http://sociologies.revues.org/3670, mis en ligne le 18 octobre 2011, consulté le 30 octobre 2013.

Clément, M. et *al.* (1995). « Le partenariat de recherche. Éléments de définition et ancrage dans quelques études de cas », *Service social*, vol. 44, n° 2, p. 147-164.

Clément, M.-E., M. Tourigny et M. Doyon (1999). « Facteurs liés à l'échec d'un partenariat entre un organisme communautaire et un CLSC : une étude exploratoire », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, p. 45-64.

Jessani, N. S., M.G. Boulay et S.C. Bennett (2016). « Do academic knowledge brokers exist? Using social network analysis to explore academic research-to-policy networks from six schools of public health in Kenya », *Health policy and planning*, vol. 31, n° 5, p. 600-611.

Lafortune, E. et A.-M. Nolet (Octobre 2015). *Le partenariat de recherche : entité ou processus? Affiche présentée au Congrès de la Société de Criminologie du Québec*, Saint-Anne de Beaupré, Canada.

Lazega, E. (1998). *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, Presses Universitaires de France.

Mercklé, P. (2011). *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte.

Nolet, A.-M. et M.-M. Cousineau (soumis). *L'interdépendance dans la recherche partenariale*.

Ross, L.F. et *al*. (2010). « The challenges of collaboration for academic and community partners in a research partnership: points to consider », *Journal of Empirical Research on Human Research Ethics*, vol. 5, n° 1, p. 19-31.

Ryan, D., M. Emond et M. E. Lamontagne (2014). « Social network analysis as a metric for the development of an interdisciplinary, inter-organizational research team », *Journal of Interprofessional Care,* vol. 28, n° 1, p. 28-33.

Saint-Charles, J. et P. Mongeau (2005). « L'étude des réseaux humains de communication », dans J. Saint-Charles et P. Mongeau, *Communication : horizons de pratiques et de recherche*, Québec, Presse de l'Université du Québec, p. 73-99.

Saint-Charles, J. et M.E. Rioux-Pelletier (2013). *Social Network Analysis of CoPEH-LAC,* Centre de recherches pour le développement international (IDRC) project number 105151-002, Cinbiose.

Saint-Charles, J. et M.E. Rioux-Pelletier (2011). « Communication Network in the CIHR team in Gender, Environnement and Health », dans CIHR Team in Gender Environment and Health, Emerging Team Grant Progress Report, Initiatives Evaluation 2011, CIHR Institute of Gender and Health (IGH).

COMPRENDRE LES COMPORTEMENTS DES AÎNÉS AFIN DE RÉAJUSTER UNE OFFRE DE SERVICES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ET L'INTIMIDATION : QUELQUES RÉFLEXIONS TIRÉES D'UN PROJET DE RECHERCHE-ACTION

Caroline Pelletier
Étudiante au doctorat en gérontologie
Université de Sherbrooke
Coordonnatrice du projet de recherche-action DAMIA (1.2.3) (demande d'aide en contexte de maltraitance ou d'intimidation chez les aînés)

Marie Beaulieu
Professeure, travail social, Université de Sherbrooke
Chercheure principale du projet de recherche-action DAMIA (1.2.3)
Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées
Centre de recherche sur le vieillissement
CIUSSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux) de l'Estrie-CHUS (Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke)

Le vieillissement rapide de la population se caractérise par une hétérogénéité (âge, identité de genre, scolarité, revenu, état de santé, milieu de vie, relations familiales, appartenance générationnelle, etc.) des individus qui la composent. De ce fait, ce changement démographique implique que les services actuels dédiés aux aînés soient adaptés à leurs besoins, qu'ils soient améliorés et plus accessibles. Les intervenants œuvrant auprès de cette clientèle sont habiletés à identifier des difficultés en lien avec les services déjà en place, mais aussi en lien avec ceux qui doivent être élaborés et mis en application rapidement pour mieux desservir leur clientèle. C'est dans cet état d'esprit que l'association sans but lucratif (ASBL) dédiée à la lutte contre la maltraitance (MA) ou l'intimidation chez les aînés, DIRA (Dénoncer la maltraitance, informer, référer, Accompagner)-Estrie, a interpellé la Chaire de recherche sur la MA envers les personnes aînées (Université de Sherbrooke) pour mener conjointement un projet de recherche-action. Ce dernier se nomme *La MA et l'intimidation envers les personnes aînées : Bonifier la pratique de sensibilisation des ASBL favorisant le passage de la prise de conscience à la demande d'aide*. Par contre, pour faciliter les échanges, ce projet de recherche porte le nom plus commun de DAMIA (demande d'aide en contexte de MA ou d'intimidation chez les aînés). Il est financé de 2015 à 2018 par le programme Québec Ami des Aînés.

Le but de cet article est de présenter le projet DAMIA à travers cinq arguments qui orientent la recherche-action participative (Kemmis, 2008), ainsi que d'exposer quelques

enjeux et défis reliés à la recherche-action avec un partenaire terrain et les moyens pris pour les résoudre. L'article est divisé en parties distinctes pour répondre au but principal.

1. Les arguments pour une recherche-action

Recherche-action participative : le croisement des savoirs et des pratiques

Les acteurs de DIRA-Estrie ont constaté après plusieurs années d'activités de sensibilisation que nombre d'aînés prennent conscience qu'ils sont intimidés ou maltraités, mais que peu d'entre eux demandent de l'aide. Un changement est souhaité par rapport à ce comportement. En situation de MA ou d'intimidation, les aînés qui prennent conscience de leur situation doivent posséder les outils nécessaires (connaissances, informations, références, etc.) pour leur permettre de passer à l'action et demander de l'aide, dans la mesure du possible. C'est pourquoi la recherche-action est tout indiquée, car elle tient compte des perspectives des personnes impliquées ou affectées par la situation et permet à ces dernières de participer collectivement au processus même de la recherche (Kemmis, 2008). En d'autres mots, elle permet un équilibre entre la rigueur, la pertinence et le potentiel de transformation (Levin et Greenwood, 2011).

Recherche pour une (auto-) réflexion critique

DIRA-Estrie a partagé ses préoccupations avec la Chaire de recherche. Deux grandes questions ont émergé : qu'est-ce qui freine ou favorise la demande d'aide chez les aînés? En quoi les activités de sensibilisation et d'accompagnement de DIRA-Estrie pourraient-elles aider à lever ces freins ou favoriser cette demande? Une demande de fonds auprès du Ministère de la Famille a été pensée conjointement et coécrite dans une visée d'amélioration des connaissances et de renouveau des pratiques. Nous sommes donc dans une posture théorique critique au sens où le partenaire produit une réflexion critique de ses activités de sensibilisation engagée dans un processus de recherche et de changement social (Bourassa, Bélair et Chevalier, 2007). Il tente de trouver des moyens pour changer les choses (Kemmis, 2008). En améliorant les activités déjà existantes et en élaborant des nouvelles activités, l'ASBL partenaire vise à mieux répondre aux besoins de sa clientèle et s'assure que les aînés ne se résilient pas à vivre de la MA ou de l'intimidation, mais soient en mesure de mobiliser leurs propres compétences pour demander de l'aide. La transformation des pratiques ne requiert pas seulement de modifier ou de changer les connaissances des intervenants ou bénévoles qui accompagnent et soutiennent les aînés maltraités ou intimidés, mais bien de modifier ou changer leurs domaines de compétences (Kemmis et McTaggart, 2005). Ces changements dans la pratique peuvent être difficiles parce qu'il existe une culture, des discours, des liens sociaux, des arrangements matériels et économiques qui existent entre les intervenants/bénévoles et l'ASBL (Kemmis et McTaggart, 2005).

Espace pour une communication ouverte

Bien que les partenaires partagent les objectifs du projet, des échanges ont été indispensables pour en arriver à un langage commun. Ce dernier permet d'établir des balises du projet et d'élaborer des outils de collecte de données rigoureux qui respectent la parole et les valeurs des trois groupes concernés : aînés, ASBL et chercheurs.

La communication est un élément de base important dans un projet de recherche-action partenarial. Pour maximiser une communication efficace et ouverte un bon fonctionnement doit être assuré pour ce type de projet. Pour ce faire, nous effectuons des rencontres de travail à tous les deux mois entre la Chaire de recherche (la titulaire de la Chaire et chercheure responsable et la coordonnatrice du projet[1]) et DIRA-Estrie (la coordonnatrice de l'ASBL, la chargée de projet[2], un membre du conseil d'administration et une bénévole). Un retour est fait sur les démarches complétées et nous regardons ensemble les démarches à faire pour chacune des parties de leur côté ou ensemble selon l'échéancier du projet. Des allers-retours réguliers sont effectués entre la chargée de projet et la coordonnatrice du projet afin que l'information circule en tout temps. De plus, nous avons mis en place un comité conseil comprenant 15 experts externes sur le terrain qui proviennent de différents milieux de vie, d'ASBL et de tables de concertation. Nous les invitons à fournir des analyses, des conseils, des recommandations et des orientations sur des questions diverses en lien avec le projet de recherche-action (LeadingBoards, 2016). À travers sa mission de réflexion, le comité conseil encourage les responsables du projet de recherche-action à tenir compte de diverses « réalités » ou contraintes du terrain dans le but de renforcer l'atteinte des objectifs du projet de recherche-action (LeadingBoards, 2016). Une première rencontre a eu lieu en mai 2016 pour que lui soit présenté le projet, nos attentes envers ce comité et quelques outils de collecte de données afin de recevoir leur rétroaction sur ces derniers. Une seconde rencontre s'est déroulée à la fin de la première année budgétaire et deux autres sont prévues, soit à la fin de chaque année financière, afin de faire le bilan des travaux et de planifier la suite de l'avancement du projet et des activités de transfert de connaissances qui y sont associées.

Une recherche pour générer des solutions innovantes

Les objectifs premiers du projet ont été établis en partenariat entre DIRA-Estrie et la Chaire de recherche à partir des préoccupations exprimées par l'ASBL. Ces objectifs sont de : 1) connaître les freins et les leviers à la demande d'aide chez les aînés en contexte de MA et d'intimidation, 2) comprendre les pratiques actuelles de sensibilisation et cerner les enjeux de lutte contre la MA et l'intimidation dans les différents milieux.

[1] Rôle de la coordonnatrice du projet : coordonne le projet dans son entièreté (appropriation du projet, recension des écrits, collecte de données, embauche de personnel de recherche, rédaction et mise à jour des documents, gestion du budget, maintien des liens avec l'équipe de recherche, le Comité conseil et la coordonnatrice de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées).

[2] Rôle de la chargée de projet pour DIRA-Estrie : recrutement des personnes aînées pour la passation de questionnaires ainsi que pour la participation aux entrevues de groupe, participation à l'élaboration des outils de collecte de données, à la collecte de données ainsi qu'aux présentations effectuées sur le projet de recherche.

Méthodologie

Durant la première année du projet, qui s'est terminée en décembre 2016, la collecte de données fut effectuée en plusieurs étapes, dont certaines sont toujours en cours.

Nous avons débuté par deux recensions des écrits internationaux (en français et en anglais) de 2006 à 2016. La première porte sur les freins et leviers à la demande d'aide dans une situation de MT (maltraitance) et/ou d'intimidation par les personnes aînées et la seconde, sur les pratiques des organismes communautaires en matière de lutte contre la maltraitance et l'intimidation. Les recensions des écrits sont terminées et analysées. Au total, 58 articles ont été lus, 23 ont été acceptés sur les bases des critères de recherche établis au départ et suite à la validation inter-juges[3]. Il s'agit d'articles anglophones seulement. Une fiche synthèse de lecture a été complétée pour chacun des articles acceptés.

Par la suite, une analyse critique des pratiques et des activités de sensibilisation offertes par les ASBL de la région de l'Estrie a été exécutée. Pour initier ce travail, la chargée de projet de l'ASBL a effectué un inventaire des activités à l'aide d'un répertoire publié en 2010 (STOP-ABUS-AÎNÉS). Une mise à jour des informations sur les différentes activités a été nécessaire auprès d'organisateurs communautaires dans les MRC de l'Estrie. Les critères d'inclusion étaient que le matériel devait être encore en usage ou doit l'avoir été il y a moins de cinq ans. Ainsi, 20 activités ont été recensées sur le territoire de l'Estrie, dont 13 sous l'égide de DIRA-Estrie. Ensuite, la chargée de projet et la coordonnatrice du projet avons complété une grille d'analyse standardisée inspirée de la « Grille d'analyse de la qualité des outils pédagogiques en Éducation à la Citoyenneté Mondiale » (ALC-KLB Critères de qualité des outils pédagogiques d'ED/ECM, 2012). Cette dernière permet de porter attention au descriptif de l'activité, aux objectifs, à l'approche d'animation, au contenu et au support (visuel, écrit et auditif).

Une collecte de données supplémentaire a été ajoutée au projet, soit l'observation d'animation d'activités de sensibilisation offertes par ces mêmes ASBL. Suite à l'élaboration de la grille d'analyse du contenu des activités et d'une discussion avec la chargée de projet sur les activités à analyser, nous avons compris qu'il y aurait une différence importante entre le contenu des documents utilisés et le contenu diffusé aux participants. Nous avons donc convenu que l'observation des activités s'avérait nécessaire pour une meilleure analyse critique des activités de sensibilisation. Nous avons élaboré une grille d'observation inspirée de la « Grille d'observation des interventions d'animation » de Mongeau (2006). Dans la mesure du possible, nous tentons de faire l'observation à deux (une bénévole de DIRA-Estrie et la coordonnatrice du projet), afin d'avoir des observations les plus objectives possibles. Pour les autres activités, la chargée de projet a demandé aux ASBL d'être informée lorsqu'il y aura des activités de sensibilisation prévues à leur agenda.

[3] Validation inter-juges : procédure pouvant être utilisée dans un modèle itératif de l'analyse des données. La validation inter-juges permet au chercher d'avoir une analyse rigoureuse dont les résultats sont crédibles, cohérents, fiables et transférables (Mukamurera, Lacourse et Couturier, 2006)

Au plan quantitatif, la passation de 250 questionnaires francophones et 50 questionnaires anglophones en face à face aux aînés de 55 ans et plus (car DIRA-Estrie offre des services pour les personnes de 55 ans et plus) est presque terminée. L'ASBL partenaire est un élément-clé dans le recrutement des participants. La chargée de projet contacte les différents milieux de vie, les ASBL, les tables de concertation ainsi que des associations d'aînés afin de vérifier s'il est possible qu'une plage horaire soit réservée pour la passation des questionnaires. Afin de permettre une collecte systématique et efficace lors de l'administration des questionnaires, la chercheure responsable et la coordonnatrice du projet avons élaboré un manuel pour former des bénévoles de DIRA-Estrie. Par la suite, la chargée de projet et la coordonnatrice du projet avons donné la formation à deux groupes de bénévoles, qui sont maintenant autonomes dans la réalisation de cette tâche. Encore ici, nous abordons une autre dimension participative, soit celle des bénévoles qui jouent un rôle crucial dans un projet de recherche-action.

De plus, 12 à 15 entrevues de groupe auprès des personnes aînées de 55 ans et plus (qui n'ont pas à avoir vécu une situation de maltraitance et/ou d'intimidation pour participer) sont prévues et seront complétées d'ici le mois de mai 2017. Ces groupes seront constitués de cinq à douze participants. Voici un tableau qui présente nos objectifs de recrutement pour les entrevues de groupe :

Tableau 1 : Nombre de groupes souhaités selon le genre, la langue et le milieu de vie

Milieu de vie	Francophones	Anglophones (peu importe le milieu de vie)
Domicile traditionnel	- 2 groupes de femmes - 2 groupes d'hommes - 2 groupes mixtes	- 1 groupe de femmes - 1 groupe d'hommes - 1 groupe mixte
Milieux de vie collectifs	- 2 groupes de femmes - 2 groupes d'hommes - 2 groupes mixtes	

Ici aussi, le partenaire joue un rôle phare dans le recrutement des participants. La chargée de projet prend contact avec des aînés, des responsables de milieux de vie, d'ASBL, des tables de concertation ou d'associations d'aînés pour recruter des aînés intéressés à participer aux groupes de discussion, que la chargée de projet et la coordonnatrice du projet animent ensemble. En ce moment, des difficultés sont déjà soulevées : il est difficile d'entrer dans un milieu lorsque le responsable d'un milieu de vie ou autre ne croit pas en ce projet ou répond à la place des aînés (exemple d'une réponse reçue : « les résidents sont ici pour se reposer, ils n'ont pas envie de participer à des projets de recherche ») ou encore, des aînés qui donnent leur nom, mais le retirent lorsque nous les contactons pour organiser la rencontre. Malgré les campagnes publicitaires sur le sujet de la maltraitance et de l'intimidation envers les personnes aînées, ce sujet demeure sensible. Dans certaines entrevues de groupe des aînés ont soulevé que les activités de sensibilisation ayant le terme MA dans le titre, pouvaient amener des individus à éviter les activités par crainte d'être étiquetés comme étant des

personnes maltraitées. Cette pensée est peut-être celle qui décourage les aînés ayant accepté au départ de participer à ce projet de recherche. D'autres difficultés doivent être surmontées : explication du projet en peu de temps, passation du questionnaire en 30 à 45 minutes comprenant les explications du projet, joindre les aînés isolés et volontaires, recruter plus de 8 participants par endroit, réaliser nos activités dans des locaux permettant la confidentialité, établir un horaire convenant à tous (chargée de projet, bénévoles, participants, responsables des milieux de vie ou organismes, etc.), etc. Pour surmonter ces difficultés, la chargée de projet doit faire plusieurs appels, entretenir des contacts, faire des rappels téléphoniques aux participants, etc. Pour s'assurer de la participation de certains aînés à des entrevues de groupe, nous avons aussi offert de défrayer les coûts d'un petit déjeuner dans un restaurant. Nous devons nous montrer créatifs dans le recrutement, bien que cela représente une charge de travail considérable pour la chargée de projet qui s'occupe du recrutement. Il y a des moments où elle-même remet en question sa façon de faire, son approche lorsqu'elle est confrontée à de multiples refus et désistements. Voilà pourquoi il est important d'avoir une équipe de recherche capable de se soutenir, de s'écouter et de s'entraider. Enfin, une entrevue de groupe auprès des administrateurs, des bénévoles et des intervenants de DIRA-Estrie était prévue dans le projet initial. Une première partie a eu lieu en septembre 2016. Lors de cette rencontre, tous les participants ont reconnu que l'ASBL était en réflexion au sujet de sa mission, de ses objectifs et de l'offre de services. Nous avons alors convenu de suspendre l'entrevue de groupe pour la poursuivre en novembre afin de favoriser le plus possible l'émergence de pistes de solution envisagées par les administrateurs, les intervenants et les bénévoles quant aux pratiques actuelles de l'ASBL. En d'autres mots, cette réflexion collective des membres de l'ASBL nous a donné accès à un aperçu de la nature et des conséquences de leurs pratiques actuelles, de leur compréhension des situations, des contextes, des circonstances et des conditions de leur pratique (Kemmis, 2008).

Enfin, il est prévu, dans la deuxième année de ce projet, d'effectuer une entrevue de groupe auprès d'administrateurs de différents milieux de vie. Pour atteindre tous les objectifs, les diverses collectes de données seront analysées et croisées. Ce projet vise aussi à bonifier et développer la pratique de sensibilisation des ASBL dédiées à la lutte contre la MA et l'intimidation afin de favoriser la demande d'aide des aînés en s'émancipant de certains freins qui les confinent au silence.

Recherche avec des buts émancipatoires

Être partenaire nécessite des ajustements fréquents de part et d'autre. Des enjeux furent notamment rencontrés dans la préparation des devis pour soumission au comité d'éthique, la formulation des questions aux divers répondants, la rigueur de la collecte de données notamment la distinction entre l'implicite et l'explicite.

Les aînés, étant impliqués dans ce projet, ont le sentiment d'être pris en considération. C'est leur point de vue qui est demandé, leur voix qui sera utilisée pour améliorer les pratiques en cours et à venir. Ces personnes ont aussi la sensation d'être connectées avec d'autres individus sur un sujet sensible et spécifique (Kemmis, 2008). Elles vivent l'histoire, vivent à l'intérieur de l'histoire et font leur propre histoire et celle

des autres (Kemmis, 2008). C'est une autre façon de s'émanciper du rôle d'observateur et de devenir un agent de changement.

Enfin, d'autres défis émancipatoires sont anticipés lors de l'analyse croisée des données et de la sélection des recommandations pour la pratique. L'émancipation passe par diverses stratégies de communication inspirées notamment de l'éthique de la discussion. Ce cinquième argument sera explicité dans la deuxième partie, soit dans les enjeux et les défis de la recherche-action.

2. Enjeux et défis de la recherche-action

Le formulaire de consentement

Un des défis identifiés dès les premières démarches du projet s'est produit lors de l'élaboration du consentement à faire signer aux personnes aînées qui acceptent de participer aux entrevues de groupe ou de répondre au questionnaire. Le modèle suggéré par le comité éthique de la recherche (CÉR) de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke tient sur un minimum de cinq pages. Les membres de l'ASBL impliqués dans notre comité de travail ont été très clairs : cinq pages, c'est beaucoup trop long et les aînés refuseront de participer au projet s'ils doivent lire ou se faire lire autant de pages. Ce problème avait déjà été rencontré dans d'autres projets menés par la chercheure principale, ce qui l'avait amenée à ressentir la nécessité d'une discussion sur le sujet. La chercheure principale et la coordonnatrice du projet avons demandé audience à la coordonnatrice à l'éthique de la recherche pour lui faire part de ce problème, en ayant en mains des exemples où le consentement utilisé rendait difficile le recrutement. Nous avions aussi prévu suggérer des avenues de solution en nous munissant notamment d'un exemple de formulaire de consentement provenant de la Faculté d'éducation, contenant toutes les informations nécessaires mais présentées de façon beaucoup plus claire, directe et succincte. La coordonnatrice à l'éthique de la recherche s'est montrée très ouverte et nous a même référées aux différents formulaires utilisés par des chercheurs de l'Université Laval à Québec. Nous avons modifié le formulaire de consentement pour en arriver à un document sur trois pages, dont la dernière page amovible ne contient que la formule de consentement et la signature du participant. Afin de nous assurer que les membres du CÉR comprennent les modifications et acceptent notre proposition, des explications ont été ajoutées dans le formulaire de soumission du projet pour l'évaluation par le CÉR. De plus, nous avons osé soumettre une procédure qui est souvent considéré comme exceptionnelle, soit l'obtention d'un consentement verbal, plutôt qu'écrit, pour toutes les entrevues de groupe. La réponse du CÉR s'est avérée favorable à toutes nos propositions.

Délais et exigences du CÉR

De notre point de vue, nous avons senti que les enjeux avec le CÉR n'étaient pas toujours connus ou bien compris par notre partenaire terrain. Par exemple, nous avons dû expliquer que nous ne pouvions pas faire de recrutement tant que notre discours de recrutement n'avait pas été accepté par le CÉR ou que l'entrevue de groupe avec les

administrateurs, les intervenants et les bénévoles de DIRA-Estrie ne pouvait pas avoir lieu tant que notre protocole d'entrevue de groupe n'était pas accepté, etc. Au départ, nous sentions une certaine tension et même l'impression que nos partenaires de terrain pensaient que nous mettions un frein à la collecte de données. Par contre, suite aux explications sur le processus d'une demande soumise au CÉR, la situation s'est rétablie. Par après, dès que de nouvelles démarches étaient à prévoir, l'organisme partenaire nous questionnait pour connaître les délais avant d'entreprendre quoi que ce soit. Nous devions nous assurer que tous les documents étaient prêts pour être soumis au CÉR dans les délais déjà établis et attendre la réponse du comité avant de passer à l'action. Nous sentions une certaine impatience de la part de notre partenaire face à l'attente, mais avec le temps cette impression s'est atténuée.

Élaboration du questionnaire à administrer aux aînés

Un autre exemple de défi a été l'élaboration du questionnaire à passer aux aînés. Le premier questionnaire contenait des phrases longues, d'un style universitaire, à réponses ouvertes. Nous avons rectifié le tir en précisant que le questionnaire servirait plutôt comme mesure de collecte de données quantitatives. Les questions ont été reprises sous forme de choix de réponse. Malgré tout, le partenaire a été d'une grande aide pour adapter le formulaire au vocabulaire des aînés de façon à ce que toutes les générations de toutes les conditions de vie puissent bien comprendre les questions.

Grille d'analyse du contenu des pratiques de sensibilisation

Tel que mentionné précédemment, nous avons élaboré une grille d'analyse du contenu des pratiques de sensibilisation par les ASBL sur le territoire de Sherbrooke. Lors de l'analyse, nous devions seulement évaluer les documents écrits, DVD ou autre matériel que nous avions en notre possession suite aux démarches effectuées par la chargée de projet. Lors de nos discussions, il est apparu qu'il lui était plus difficile de faire l'évaluation, car elle connaissait aussi le contenu ayant elle-même assisté aux activités ou ayant elle-même présenté certaines de ces activités. Pour faciliter l'analyse, nous avons révisé notre grille initiale en soulignant que les éléments à évaluer devaient être explicitement nommés dans le contenu. De plus, cela nous a aussi amenées à se questionner sur la nécessité d'analyser les présentations par le biais d'observation, d'où la création de la grille d'observation des activités de sensibilisation présentée précédemment.

La première année d'activités du projet vient de se terminer. Il est évident que d'autres enjeux et défis apparaîtront en cours de route. Depuis les tous débuts de ce projet et pour les mois à venir, une communication ouverte est nécessaire entre les membres de l'équipe de recherche ainsi qu'avec le Comité conseil. Prendre le temps de s'expliquer autant en ce qui concerne les règles du CÉR, de notre inconfort devant certaines démarches à faire ou de ce que nous ressentons devant les tâches à accomplir est important. En effet, dans une recherche-action, les relations entre les partenaires devraient promouvoir un sentiment d'égalité entre tous les acteurs impliqués, maintenir l'harmonie, éviter les conflits lorsque cela est possible, résoudre les conflits lorsqu'ils

surviennent et ouvrir le dialogue, accepter les gens tels qu'ils sont et non comme nous pensons qu'ils devraient être, encourager une relation collaborative et être sensible aux sentiments des autres (Stringer, 2014). Pour une meilleure compréhension des tâches à compléter et des délais établis, la création d'un échéancier a été et est toujours un outil important pour avoir un visuel rapide de ce qui a été complété et de qui reste à compléter. Il s'agit aussi d'un outil commun qui nous permet de nous repérer.

Pour conclure, le projet de recherche-action DAMIA est en cours. Tout un processus réflexif sera amorcé lors de l'analyse des premières données (Comment amener les aînés à mieux reconnaître une situation de MT ou d'intimidation? Quelles sont les activités qui rejoignent autant les hommes aînés que les femmes aînées? Comment pouvons-nous améliorer les activités de sensibilisation déjà existantes? Quelles sont les recommandations que nous pourrons émettre afin de faciliter l'élaboration de nouvelles activités? Quels sont les thèmes que nous devons utilisés dans le titre des activités de sensibilisation qui feront en sorte d'avoir un intérêt pour les aînés, même s'ils n'ont pas vécu de MT? etc.). Comme il s'agit d'un processus itératif, nous validerons ces premières données auprès des participants de ce projet afin d'en arriver à la dernière étape, qui est le partage du savoir généré (Dolbec, 2003), à l'aide d'outils (guide de pratique et tout le matériel nécessaire pour transmettre les connaissances) ainsi qu'un plan de diffusion pour les ASBL impliquées dans la sensibilisation à la lutte contre la MT et l'intimidation envers les aînés. Dès juin 2017, nous souhaitons faire un retour auprès des participants du projet, car la collecte de données sera terminée. Comme nous envisageons joindre le plus de participants et informer la population des résultats de ce projet de recherche-action, nous prévoyons plusieurs moyens possibles : conférence de presse, communiqué de presse ou encore utiliser la tribune lors de l'assemblée générale de l'organisme partenaire DIRA-Estrie. Peu importe le moyen qui sera utilisé, nous présenterons des résultats dans la semaine du 15 juin 2017 (journée mondiale dédiée à la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées).

3. Références

ALC-KLB Critères de qualité des outils pédagogiques d'ED/ECM (2012). *Grille d'analyse pour les outils d'ECM | ALC - KLB - ITECO |2012,* récupéré de <http://tools.iteco.be/forms/alc-klb/fr.html>.

Bourassa, M., L. Bélair et J. Chevalier (2007). « Les outils de la recherche participative », *Éducation et francophonie*, vol. XXXV, n° 2, p. 1-11.

Dolbec, A. (2003). « La recherche-action », dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*, Québec, Les Presses de l'université du Québec, p. 505-540.

Kemmis, S. (2008). « Critical Theory and Participatory Action Research », dans P. Reason et H. Bradbury (dir.), *The SAGE Handbook of Action Research. Participative Inquiry and Practice*, Thousand Oaks, SAGE Publications, p. 121-138.

Kemmis, S. et R. McTaggart (2005). « Participatory action research : communicative action in the public sphere », dans N. Denzin et Y. Lincoln (dir.), *The Sage Handbook of Qualitative Research* (3e édition), Thousand Oaks, SAGE Publications, p. 559-603.

LeadingBoards (2016). *Qu'est-ce qu'un comité consultatif?*, récupéré de <http://leadingboards.com/blog/quest-ce-quun-comite-consultatif/>.

Levin, M. et D. Greenwood (2011). « Revitalizing Universities by Reinventing the Social Sciences », dans N.K. Denzin et Y.S. Lincoln (dir.), *The SAGE Handbook of Qualitative Research* (4e édition), Thousand Oaks, SAGE Publications, p. 27-42.

Mukamurera, J., F. Lacourse et Y. Couturier (2006). « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques », *Recherches qualitatives*, vol. 26, no 1, p. 110-138.

Mongeau, P. (2006). *Grille d'observation des interventions d'animation*, récupéré de <http://www.hpr.polymtl.ca/te/docs/documents/GrilleanimationMongeau.pdf>.

Stringer, E.T. (2014). *Action Research*, Thousand Oaks, SAGE Publications.

LE PASSAGE D'UNE CULTURE D'AFFRONTEMENT À UNE CULTURE DE NÉGOCIATION CONCERTÉE DES RELATIONS DU TRAVAIL DANS DES INSTALLATIONS DE LA MULTINATIONALE ALCAN AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN : UNE RECHERCHE PARTENARIALE DE CHERCHEURS ET DE PRATICIENS

Patricia Maltais Tremblay
Doctorat en développement régional
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Dans le cadre du projet de recherche franco-québécois Fralubec/Institut pour l'histoire de l'aluminium en Amérique du Nord (IHA-ADN)[1] portant sur *« Le développement local et la stratégie globale de deux multinationales de production d'aluminium au XXe siècle : Pechiney et Alcan »*, nous effectuons des études exploratoires sur l'évolution au XXe siècle de pratiques originales de gestion de dirigeants patronaux et syndicaux et de professionnels développées dans les installations de la multinationale Alcan au Saguenay−Lac-Saint-Jean. Plus spécifiquement, le présent article s'intéresse à l'évolution d'une de ces pratiques que représente la négociation des relations du travail[2]. En étudiant l'évolution du syndicalisme de 1937 à 2007 et des relations patronales-syndicales du travail, elle explore le phénomène d'une évolution de ces pratiques se caractérisant progressivement par un passage d'une culture d'affrontement (ex. les grèves de 1957, 1976 et 1979) vers une culture de concertation (ex. la négociation des conventions collectives et des relations du travail des années 1980 à 1995 et l'entente de stabilité opérationnelle de 1998) qui se maintient pendant 35 ans, de 1980 à 2015, dans les négociations des relations du travail dans les installations d'Alcan-Rio Tinto au Saguenay−Lac-Saint-Jean, particulièrement celles du complexe de Jonquière.

Les ingrédients méthodologiques d'une démarche partenariale dans un cadre épistémologique de science-action

Le cadre général de notre étude repose sur une démarche partenariale et constructiviste de recherche (Mucchielli, 2006; Sutton et *al*., 2007) privilégiant une association des chercheurs et des praticiens dans la réalisation d'activités de réflexion, de recherche, de valorisation, de diffusion et de transfert de connaissances. L'originalité de

[1] Le projet franco-québécois FRALUBEC (acronyme de FRance-ALUminium-quéBEC) s'est déroulé de 2012 à 2016. Pour un bilan de cette recherche, nous vous référons au site Internet : https://www.dropbox.com/s/icoc1uj2nrln9kb/Rapport%20COMPLET%20%28Avec%20Annexes%29.pdf?dl=0

[2] Cet article a été rédigé en coopération avec le directeur de ma recherche doctorale, Pierre Deschênes, professeur associé à l'Université du Québec à Chicoutimi.

notre étude est d'aborder la recherche partenariale en misant sur le savoir, le savoir-faire et le savoir-être des dirigeants et négociateurs syndicaux et patronaux liés à leur pratique de négociation des relations du travail[3]. Nous postulons que la véritable théorie qui décrit la réalité vécue de négociation des relations du travail est celle que possèdent les acteurs de la négociation. Pour avoir accès à ce gisement de connaissances tacites émergeant de la pratique de négociation, il est important d'avoir un cadre épistémologique, une méthode de cueillette de données qualitatives qui sont constituées des réflexions que ces dirigeants font sur leur pratique de négociation des relations du travail ainsi que d'une méthodologie de coconstruction d'un modèle théorique inédit enraciné dans ces réflexions systématiquement recueillies et analysées en collaboration entre le chercheur principal et les dirigeants et négociateurs syndicaux et patronaux, devenus des cochercheurs.

Le cadre épistémologique de la science-action

D'abord, nous abordons notre recherche en privilégiant le cadre épistémologique de la science-action (Argyris, 1995; Tessier, 1996) postulant que la théorie **procède** de la pratique pour dégager, *a posteriori*, des caractéristiques de la théorie d'usage (theory-in-use) ou du savoir tacite enraciné dans la pratique de négociation des relations du travail des dirigeants et négociateurs syndicaux et patronaux telles qu'elles se présentent dans la réalité organisationnelle. Le cadre de la science-action (Argyris et Schön, 1999; Schön, 1994) implique que ces dirigeants et négociateurs sont engagés dans une démarche partenariale active de réflexion sur leur pratique de négociation où ils sont appelés à communiquer leur théorie d'usage et, ce faisant, agissent à titre de chercheur principal (Saint-Arnaud, 1992). Spécifiquement, dans notre étude, les dirigeants et négociateurs syndicaux et patronaux font plus que nous communiquer en entrevue leur récit oral autobiographique qui contient, selon la démarche praxéologique de cueillette de réflexions sur une pratique (Schön, 1994), les réflexions sur leur pratique de négociation des relations du travail. Ils participent, avec le chercheur principal, à titre de co-chercheur, à l'analyse et l'interprétation de leurs réflexions pour élaborer, selon une méthodologie de théorisation enracinée (Prévost et Roy, 2015) dans ces réflexions recueillies systématiquement, des catégories de connaissances qui composeront un modèle théorique d'usage de cette pratique de négociation. En d'autres termes, les données véritables sur lesquelles se base la science-action sont constituées des réflexions qu'un acteur (participant-chercheur) fait, après coup, sur ses actions liées à sa pratique professionnelle.

Avant de présenter notre démarche praxéologique de cueillette de réflexions auprès des dirigeants et négociateurs syndicaux et patronaux sur leurs pratiques de négociation de relations du travail et notre méthodologie de théorisation enracinée dans ces réflexions systématiquement recueillies et analysées, il est important de dissiper la confusion que nous rencontrons en recherche partenariale entre la science-action (Schön, 1994; Tessier, 1996) et la recherche-action (Goyette et Lessard-Hébert, 1987; Lewin, 1946). Nous

[3] Notre recherche partenariale implique une équipe de chercheurs qui m'accompagne dans mon rôle de chercheure principale. En effet, les dirigeants et négociateurs syndicaux et patronaux forment cette équipe de partenaires qui participent, à titre de cochercheurs, à notre démarche qualitative et itérative de recherche.

voulons signaler que le processus de découverte de connaissances en science-action issues d'une pratique professionnelle est une démarche rigoureuse et scientifique de recherche partenariale (Serre, 1992). Il est important de saisir que la science-action est d'une autre classe d'appartenance que LE modèle privilégié par le monde universitaire pour réaliser des recherches incluant la recherche-action.
Lapierre (2005) nous incite à recadrer la recherche lorsque le phénomène humain étudié est vivant. Dans ce sens, il souligne que :

> *Vouloir importer le modèle des sciences exactes pour étudier et comprendre l'action humaine est une erreur grave, souvent répétée en « sciences humaines ». L'humain que l'on étudie est un être vivant, pensant, changeant et agissant. Il cherche avec le chercheur. Il change au fur et à mesure qu'on l'étudie. Le subjectif et l'intersubjectif font partie intégrante du « réel et de l'objectif » en ce qui concerne les personnes. Pour bien comprendre, lorsqu'il s'agit de la gestion des organisations et de la direction des personnes, le projet scientifique devrait d'abord s'en tenir à décrire cette réalité, le plus humblement, le plus fidèlement et le plus complètement possible, telle qu'elle se donne à un moment donné.*

Watzlawick et *al*. (1975, p. 119-120) mentionnent que « re-cadrer signifie faire porter l'attention sur une autre appartenance de classe, tout aussi pertinence d'un même objet, ou surtout introduire cette nouvelle appartenance de classe dans le système conceptuel des personnes concernées ». L'appartenance de classe des recherches universitaires privilégie la plupart du temps un cadre de recherche classique postulant que la théorie **précède** la pratique. Dans cette perspective, les chercheurs partent d'un cadre théorique présentant ***a priori*** les composantes théoriques de leur objet d'étude, formulent des hypothèses découlant de ce cadre, élaborent des instruments de cueillette de données quantitatives et/ou qualitatives, analysent et interprètent ces données en lien avec la confirmation ou l'invalidation de ces hypothèses. Habituellement, en recherche-action à caractère partenarial, le chercheur répond aux besoins d'un milieu en établissant un cadre théorique explicitant le phénomène ou les besoins des partenaires qu'il veut étudier. Il construit des outils de cueillette et d'analyse de données en rapport avec ce cadre théorique qui **précède** la pratique ou le phénomène à l'étude. Il diffuse aux partenaires les résultats de son étude pour les traduire en action de changement.

Le recadrage proposé par la science-action est d'introduire une nouvelle appartenance de classe tout aussi pertinente d'un même objet d'étude en postulant que la théorie **procède** de la pratique. Selon cette vision de la recherche, les chercheurs ne découvrent qu'***a posteriori*** les connaissances tacites et originales des sujets participant à leurs études. De là, les concepts de théorie d'usage ou de savoir pratiqué pour signifier que la pratique de professionnels est basée sur leurs connaissances ou savoirs qui sont tacites et qu'il faut découvrir après coup pour élaborer de nouveaux modèles théoriques.

Le choix d'une démarche praxéologique de cueillette de réflexions sur une pratique de négociation des relations du travail

Pour cerner le savoir tacite enraciné dans les pratiques de négociation, nous optons pour une méthodologie praxéologique de réflexion sur la pratique (Argyris et Schön

1999; Schön, 1994; Saint-Arnaud, 1999; Tessier, 1996) de négociation de relations de travail de dirigeants et négociateurs patronaux et syndicaux. À l'aide d'entrevues semi-dirigées et de leur transcription écrite, nous obtenons des récits oraux autobiographiques (Desmarais, 2009) contenant des réflexions (données qualitatives de notre étude) sur un savoir enraciné dans une pratique de plusieurs années de négociation de relations du travail. Devant la difficulté majeure d'avoir accès à une documentation d'archives, cette démarche des récits oraux autobiographiques découle du choix du projet franco-québécois Fralubec de recueillir les récits autobiographiques de dirigeants patronaux et syndicaux et de professionnels sur les pratiques de gestion couvrant les activités majeures de production et de transformation d'aluminium. L'équipe de chercheurs de l'IHA-ADN a réalisé à ce jour 39 entrevues de dirigeants patronaux et syndicaux et de professionnels qui ont permis de recueillir, par la mise en place d'une démarche praxéologique de réflexion sur leur pratique professionnelle, vécue pendant plusieurs décennies, des récits autobiographiques de pratiques de gestion inédites devant nous conduire à dégager des modèles théoriques de cultures organisationnelles en gestion des changements technologiques, de la santé et sécurité au travail, de la négociation des relations du travail, de la formation des cadres et des travailleurs ainsi qu'en gestion de projets de recherche en innovations technologiques de production et de transformation de l'aluminium (Deschênes, Maltais Tremblay et Plourde, 2014). La présente étude exploratoire sur l'évolution du syndicalisme et des pratiques de négociation des relations du travail s'inscrit dans ce vaste projet de recherche en valorisant une démarche praxéologique de cueillette de réflexions de dirigeants et négociateurs syndicaux et patronaux sur leur pratique de négociation des relations du travail pour en dégager des modèles de culture d'affrontement et de culture de concertation ainsi que pour comprendre le passage d'une culture à l'autre.

L'analyse et l'interprétation des données selon une méthodologie de la théorisation enracinée (MTE)

La méthodologie de la théorisation enracinée (MTE) dans les réflexions systématiquement recueillies (Prévost et Roy, 2015) est utilisée pour les analyser et les interpréter, selon une logique inductive (Chevrier, 2009), afin de comprendre le phénomène humain vécu de négociation des relations du travail en dégageant les processus, les résultats et les actions liés à ce phénomène. Dans cette démarche itérative (Chevrier, 2009) de cueillette, d'analyse et d'interprétation de leurs réflexions sur leurs pratiques de négociation, les dirigeants syndicaux et patronaux deviennent des praticiens/chercheurs qui élaborent, en partenariat avec l'équipe des chercheurs, un modèle théorique de l'évolution des cultures de négociation enracinées dans des pratiques réelles de négociation des relations du travail qui caractérisent les installations Alcan au Saguenay−Lac-Saint-Jean.

C'est en ce sens que l'analyse et l'interprétation des données recueillies permettront de dégager des caractéristiques ou catégories associées à des pratiques de gestion en termes de relations du travail patronales/syndicales et de syndicalisme. Ces activités vont contribuer à déterminer des unités d'analyse, blocs servant à l'analyse et à l'émergence théorique en MTE, comprenant des construits, catégories, propriétés et dimensions

(Prévost et Roy, 2015) en ce qui concerne les pratiques de gestion des relations du travail. Ces catégories permettront de proposer un modèle de recherche provisoire ou une théorisation enracinée, qui ne sera pas généralisable puisque notre recherche est l'étude du cas unique des pratiques de négociation dans les installations de la multinationale Alcan au Saguenay−Lac-Saint-Jean.

L'analyse de ces réflexions et des résultats obtenus dans le cadre de la signature de diverses ententes patronales-syndicales lors des quatre dernières décennies devrait permettre de décrire comment les dirigeants patronaux et syndicaux ont vécu le passage progressif d'un modèle d'une culture d'affrontement vers une culture de concertation du début des années 1980 jusqu'à un horizon de 2022. Finalement, sachant que la validité d'une recherche employant une méthodologie de théorisation enracinée dans une pratique ne répond pas aux mêmes critères qu'une recherche reposant sur un test d'hypothèse classique, nous déterminerons la validité de notre modèle théorique en utilisant des critères de validité propres à notre recherche (Prévost et Roy, 2015, p. 190).

Une démarche partenariale originale en science-action impliquant les dirigeants et négociateurs syndicaux et patronaux dans un rôle de cochercheurs à toutes les étapes de la recherche

Notre recherche est réalisée grâce à la collaboration des acteurs du milieu universitaire, représentés par des professeurs-chercheurs et de jeunes chercheures assistantes de recherche, ainsi que des partenaires du milieu de pratique, à savoir des dirigeants et négociateurs patronaux et syndicaux qui ont œuvré au sein des installations de la multinationale Alcan au Saguenay−Lac-Saint-Jean pour la période couvrant les années 1937 à 2007. En ce sens :

> *la recherche partenariale exige en effet une mise en proximité et une mobilisation des chercheurs et des praticiens de façon à combiner leurs savoirs, leurs méthodes et leurs ressources pour réaliser des projets de recherche qui seront autant pertinents pour le milieu universitaire que pour le milieu de la pratique* (Sutton et *al*., 2007, p. 6).

Par ailleurs, notre recherche, qui a l'ambition d'étudier un phénomène que l'on connaît peu et que l'on veut décrire en profondeur, à savoir les pratiques de gestion en termes de relations de travail dans des installations Alcan au Saguenay−Lac-Saint-Jean :

> *implique souvent un type de savoir basé sur l'expérience des personnes présentes sur le terrain. Ces dernières sont donc essentielles aux chercheurs qui, de leur côté, ont comme mission de systématiser cette expérience et d'en renvoyer un reflet aux acteurs de terrain en fonction des cadres théoriques qui balisent leurs travaux. De leur côté, la connaissance du milieu dont disposent les partenaires constitue un atout irremplaçable lorsque vient le temps de valider les résultats de recherche obtenus par les chercheurs. Par ailleurs, le point de vue des chercheurs peut parfois permettre aux gens de terrain d'amorcer des réflexions et des processus de transformation qui auraient été peut-être plus difficiles à initier sur la seule base de*

leur dynamique interne. Le rapport entre les chercheurs et les acteurs sur le terrain implique donc une réelle relation de réciprocité (Sutton et *al*., 2007, p. 6).

En plus de livrer de l'information quant à leur vécu au sein des installations Alcan dans une phase initiale de recherche, les intervenants du milieu de pratique agissent à titre de partenaires pour bonifier l'information initialement recueillie lors des entretiens semi-dirigés individuels. Le retour des transcriptions écrites révisées des mémoires orales aux dirigeants et négociateurs patronaux et syndicaux permet de valider les informations mentionnées lors de l'entretien. Cette étape vise également l'acceptation et la bonification des propos préalablement recueillis ainsi que l'ajout de commentaires. De cette manière, les participants approfondissent la démarche et contribuent à la diffusion des données recueillies.

Références

Argyris, C. (1995). *Savoir pour agir*, Paris, InterÉditions.

Argyris, C. et D.A. Schön (1999). *Théorie et pratique professionnelle : comment accroître l'efficacité,* Montréal, Éditions Logiques.

Chevrier, J. (2009). « La spécification de la problématique », dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données (5e édition*), Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 53-87.

Deschênes, P., P. Maltais Tremblay et L. Plourde (2014). « L'évolution des cultures organisationnelles dans les installations de la multinationale Alcan au Saguenay−Lac-Saint-Jean de 1960 à 2007 : une analyse des premiers entretiens », *Cahiers d'histoire de l'aluminium,* n^{o} 52-53, p. 53-71.

Deschênes, P. et *al*. (2006). *La négociation en relations du travail : nouvelles approches*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Desmarais, D. (2009). « L'approche biographique », dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données* (5^{e} édition), Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 361-390.

Goyette, G. et M. Lessard-Hébert (1987). *La recherche-action : ses fonctions, ses fondements et son instrumentation*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec.

Lapierre, L. (2005). « Gérer, c'est créer », *Revue internationale de gestion*, vol. 30, n^{o} 1, p. 10-15.

Lehu, J.M. (2012). *L'Encyclopédie du marketing* (2^{e} éd.), Paris, Eyrolles.

Lewin, K. (1946). « Action research and minority problems ». *Journal of Social Issues*, vol. 2, no 4, p. 34-46.

Mucchielli, A. (2006). *Étude des communications : Nouvelles approches*, Paris, Armand Colin.

Prévost, P et M. Roy. (2015). *Les approches qualitatives en gestion,* Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Schön, D. A. (1994). *Le praticien réflexif : À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les Éditions Logiques.

Saint-Arnaud, Y. (1999). *Le changement assisté : compétences pour intervenir en sciences humaines,* Montréal, Gaétan Morin éditeur.

Saint-Arnaud, Y. (1992). *Connaître par l'action*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Serre, F. (1992). « La science-action. Le rapport entre la science et la pratique professionnelle », dans R. Tessier et Y Tellier (dir.), *Changement planifié et développement des organisations*, Tome 7, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, p. 395 à 422.

Sutton, L. (dir.) (2007). *La recherche partenariale : Le modèle de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS,* Montréal, Les publications de l'ARUC-ÉS.

Tessier, R. (1996). *Le savoir pratiqué : savoir et pratique du changement planifié*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec.

Watzlawick, P. en coll. avec J. Weakland et R. Fish (1975). *Changements : paradoxes et psychothérapie*, Paris, Éditions du Seuil.

MULTIPLIER LES REGARDS POUR VOIR UN MILIEU : RÉFLEXIONS SUR LE MODÈLE DE RECHERCHE PARTICIPATIVE DU PROJET CULTURE INCLUSIVE

William-Jacomo Beauchemin
Étudiant à la maîtrise en sociologie
Université du Québec à Montréal (UQAM)

Introduction

Ce court texte présente une réflexion en cours visant à rendre plus explicite le modèle épistémologique à l'œuvre au sein d'un projet de recherche participative, intitulé *Culture inclusive*. Après une brève présentation du projet, nous présenterons les grandes lignes théoriques de ce modèle issu de l'épistémologie sociale, ainsi que son articulation au sein du projet.

1. Le laboratoire Culture inclusive

Le laboratoire *Culture inclusive* est un projet expérimental de recherche sur trois ans mené au sein du laboratoire d'innovation sociale d'Exeko, une organisation à but non lucratif œuvrant à l'inclusion sociale des populations marginalisées. Arrimé à cette mission organisationnelle, le projet vise ultimement à favoriser une participation pleine et entière de tous et de toutes à la vie culturelle de leur société, un droit garanti par la Charte des droits de l'homme (ONU, 1942, art. 27). Cette visée doit être réalisée autant par la présence d'éléments issus de la recherche-action et de la recherche-création, que par la forme donnée à la diffusion des résultats. En plus de l'équipe d'Exeko, le projet est mené avec plus d'une vingtaine d'organisations, comprenant des institutions culturelles, des organismes communautaires et des partenaires stratégiques.

En termes de recherche, le projet a pour objectif d'identifier les meilleures pratiques d'accessibilité aux milieux institutionnels de la culture. Par milieux institutionnels de la culture, nous désignons l'espace vivant d'interactions sociales propre à chaque institution culturelle, incluant les dimensions symboliques et matérielles à l'œuvre dans ces espaces (Zummo, 2013; Pigeon, 2013). Par pratiques d'accessibilité, nous désignons tout type d'actions favorisant la participation effective et active à la vie culturelle du milieu par des groupes de personnes qui en sont traditionnellement absentes. En tentant d'identifier les meilleures de ces pratiques, le projet combine un versant épistémologique – visant à connaître les pratiques à l'œuvre dans ces milieux – et un versant normatif – visant à poser des jugements sur les meilleures de ces pratiques.

Nous détaillerons plus bas le processus épistémologique à l'œuvre pour constituer les connaissances propres aux milieux étudiés. Pour l'instant, il suffit de mentionner que trois volets complémentaires sont mis en œuvre pour acquérir cette connaissance sur les

milieux. Un premier volet consiste en l'analyse comparative des politiques d'accessibilité des institutions participantes. Un second volet mobilise le théâtre invisible pour documenter les réactions spontanées face à la marginalité au sein de ces milieux. Un troisième volet repose sur une observation participante des milieux avec des participant.e.s issu.e.s de groupes en situation, à risque ou ayant vécu l'exclusion sociale. La formulation de jugements normatifs à l'endroit des pratiques de ces milieux doit être atteinte à travers un processus de corédaction d'une charte d'accessibilité culturelle, incluant une délibération entre les différents acteurs et actrices participant au projet.

2. Structure épistémologique

2.1. Épistémologie sociale, perspectives et objectivités

Le modèle de recherche de ce projet repose sur l'épistémologie sociale critique. Développée surtout aux États-Unis au cours des dernières décennies, l'épistémologie sociale s'inscrit en continuité d'une épistémologie naturalisée en y intégrant les dimensions sociales inhérentes à la connaissance humaine. Toutefois, par contraste à une épistémologie individualiste, dans laquelle c'est l'individu et ses facultés cognitives qui sont au centre de l'investigation, l'épistémologie sociale s'intéresse également au pouvoir de connaître des groupes et aux effets épistémiques de l'organisation sociale des pratiques cognitives (Goldman, 2011). Ainsi, par contraste également à une sociologie de la connaissance décrivant la circulation et la production de connaissance au sein de milieux sociaux, la recherche en épistémologie sociale vise à se prononcer normativement sur les formes d'organisation sociale permettant une production optimale de connaissances (Grasswick, 2013).

Cette visée épistémologique s'arrime à une visée politique chez de nombreuses auteures au sein de l'épistémologie sociale féministe. Pour celles-ci, cet arrimage prend naissance dans le constat général d'une infériorisation intellectuelle et d'une décrédibilisation épistémique systématique d'individus et de groupes selon des critères non-pertinents d'un point de vue épistémique, tel le genre, l'âge, les revenus, et ainsi de suite (Fricker, 2007; Darré, 2011; Rancière, 1987). Ainsi, en voulant éviter ce type d'infériorisation et de décrédibilisation symbolique au sein de la recherche elle-même, le projet *Culture inclusive* doit également composer avec la présence historique de dynamiques similaires au sein de milieux culturels (Bourdieu, 1979). Il souscrit en cela à une politique épistémologique, c'est-à-dire à une distribution sociale des capacités à connaître et à penser, reconnaissant l'égalité intellectuelle des acteurs sociaux (Beauchemin *et al.,* 2014).

L'épistémologie sociale féministe a développé plusieurs appareils conceptuels épistémologiques pour répondre à ce type de dynamiques, reposant principalement sur la mise en situation des agents épistémiques (Anderson, 2015). Une des approches s'étant montrées les plus fertiles est la théorie du point de vue (*standpoint theory*) (Harding, 2009). L'argument central de cette théorie va comme suit : dans une société différenciée, la position ou la localisation sociale des personnes les amènent à avoir une expérience différente, ou du moins différenciée, du monde social. Cette différence entre les

expériences amène les individus à posséder des savoirs sociaux différents, mais également des moyens différents d'acquérir de nouvelles connaissances et de s'orienter dans ces milieux sociaux. Ainsi, l'articulation entre ces formes spécifiques d'expériences et de savoirs propres à une position sociale forme ce qui peut être nommé une perspective spécifique (Young, 2000).

Dans un tel contexte, l'atteinte de connaissances objectives transite par une délibération rationnelle entre des représentants et représentantes des différentes perspectives sur un même objet social (Young, 2000). Ce n'est que par une mise en commun et une discussion ouverte sur les savoirs des différentes perspectives qu'une objectivité sociale valable de manière tangentiellement universelle peut être atteinte. Une telle conception de l'objectivité, émergeant d'un maillage entre des connaissances distribuées socialement selon les positions occupées par les agents épistémiques, permet d'éviter les deux pièges parallèles du positivisme et du relativisme. Contre le positivisme, cette approche nie l'existence d'un point de vue absolu sur la connaissance des faits sociaux, insistant sur la partialité de tout point de vue (Anderson, 2015). Contre le relativisme, elle affirme à la fois la possibilité d'atteindre une connaissance valable pour tous et toutes sur le monde social et l'existence de perspectives privilégiées sur certains objets sociaux leur étant liés, par exemple un privilège de la connaissance des opprimé.e.s sur l'oppression (Catala, 2015).

2.2. Perspectives internes, externes et frontalières

Chacun des trois volets de ce projet de recherche participative vise ainsi à permettre à une perspective spécifique sur les milieux institutionnels de la culture et leurs pratiques d'accessibilité de se constituer sous la forme d'un point de vue réfléchi et critique (Harding, 2009). Les trois points de vue sont typifiés selon leur position par rapport aux milieux de recherche : le point de vue interne des institutions culturelles, le point de vue frontalier d'équipes de médiation culturelle et le point de vue externe de citoyen.ne.s à risque d'exclusion culturelle. Dans cette section, nous présenterons les approches permettant la constitution de savoirs adaptés aux particularités de chaque perspective et conclurons en esquissant les grandes lignes du processus de corédaction devant nous permettre d'atteindre un jugement objectif sur ces pratiques.

La perspective interne repose sur ce que nous appelons une recherche partenariale, c'est-à-dire une recherche menée directement avec les acteurs et actrices des milieux de recherche. La perspective des institutions culturelles a déjà été réfléchie par celles-ci à travers de nombreux documents et projets, et le premier volet repose sur une analyse comparative de ces approches et discours. À travers la comparaison des politiques, programmes, discours et programmations par chaque institution, il s'agit de repérer les manières de se représenter les enjeux d'inclusion et d'y répondre. Pour ce faire, des entrevues semi-dirigées avec une prise de notes structurée par des grilles d'analyse ont déjà eu lieu et d'autres, plus spécifiquement sur certains projets, seront conduites. Des fiches profils des institutions ont été construites et seront constamment bonifiées permettant de mieux cerner certains éléments clés de leurs discours respectifs et de confronter ces discours les uns aux autres. Une analyse des politiques internes de chaque

institution sera réalisée grâce aux différents documents internes qu'ont fournis chacune d'entre elles, parmi lesquels les directives aux ressources humaines, des plaintes déposées à l'institution, des documents relatifs aux programmes de médiation culturelle, et d'autres documents rattachés de près ou de loin aux enjeux d'inclusion et d'accessibilité à l'institution. Étant donné le caractère sensible de certains de ces documents, un protocole de confidentialité a été mis en place pour assurer qu'ils demeurent confidentiels. Les résultats de la comparaison entre les différentes institutions seront placés dans le contexte de l'histoire récente des politiques culturelles québécoises et montréalaises.

La perspective frontalière est un volet de recherche création mené par des médiateurs d'Exeko étant également des comédiens professionnels en théâtre invisible et théâtre de rue. Ceux-ci possèdent à la fois une compréhension des enjeux d'accessibilité rencontrés au cours de leur médiation et les compétences pratiques pour mener à bien la création inhérente à ce volet. Cette recherche création mobilise le théâtre invisible comme outil permettant d'observer les réponses institutionnelles à certaines situations et formes de marginalité. L'équipe construira des personnages et des scènes où l'inclusion pose problème et ces scènes seront jouées au sein des institutions et documentées à l'aide d'observateurs et d'observatrices complices. Ces scènes visent alors à provoquer des situations-limites pour évaluer les pratiques mises en place par les institutions face à la marginalité. Sous forme de recherche voilée, il s'agira de documenter les pratiques concrètes, au-delà des discours à leur propos. Également, plutôt que de placer directement des personnes en situation d'exclusion dans de telles situations, une réflexion éthique nous pousse à y positionner des professionnel.le.s au fait à la fois des enjeux liés à la marginalité et à l'exclusion sociale tout autant que de la nécessité de construire des personnages nuancés, réalistes et non caricaturaux. On peut ainsi obtenir une vision plus claire sur certains freins d'accès aux milieux.

La perspective externe est atteinte grâce à une recherche-action engageant directement des citoyens et citoyennes issu.e.s de milieux marginalisés en tant qu'observateurs et observatrices critiques des milieux institutionnels de la culture, tout en ouvrant du même coup de nouvelles voies d'accès entre ces milieux. Il s'agit pour nous d'une recherche inclusive, c'est-à-dire d'une recherche qui mobilise des acteurs externes aux milieux de recherche. Par la refonte du programme Culture partagée, qui est un programme d'accessibilité culturelle en place depuis deux ans à Exeko, nous cherchons à avoir un impact social direct en ouvrant de nouvelles voies d'accès à des œuvres et à des rencontres avec ses artistes. Vient s'y ajouter une dimension de recherche où les participants et participantes sont invité.e.s à observer et à analyser les milieux culturels pour y déceler des pratiques – problématiques ou exemplaires – quant à l'accessibilité. Pour ce faire, chaque sortie culturelle est divisée en trois moments. Un premier est un atelier qui se tient dans une salle de l'institution et vise à coconstruire une grille d'analyse sociale à partir des savoirs et expériences des participants et participantes, tout en leur offrant un espace de réflexion sur la dimension esthétique et thématique des œuvres. Le second moment consiste en une sortie culturelle, où les participants seront invités à profiter des œuvres, tout en observant et en appliquant leur grille d'analyse aux différentes pratiques et enjeux auxquels ils et elles font face. Ce second moment inclut dans la plupart des cas une rencontre avec les artistes dans laquelle la dimension

esthétique des œuvres est discutée. Le troisième moment est un atelier où se déroule un retour critique sur la grille d'analyse construite, une mise en commun des observations sociales et la formulation de recommandations. Ce processus doit permettre aux participants et participantes de développer un point de vue critique et réfléchi sur les milieux.

Il est important de débuter par la formation de ces points de vue relativement autonomes, pour permettre une certaine fidélité à la perspective propre à chaque acteur dans l'élaboration de bases de connaissances. Une fois accompli, un processus de corédaction sera mis en marche, dont nous traçons ici simplement les grandes lignes. Ce processus consistera en une rencontre entre des représentants des différents volets pour discuter des pratiques des milieux. Cette discussion mobilisera des techniques créatives et ludiques pour court-circuiter certaines dynamiques de pouvoir à l'œuvre au sein de formes plus conventionnelles de discussion. Après avoir exposé chaque point de vue, une délibération sur les pratiques à privilégier se déroulera. À travers cette délibération, les différentes personnes présentes devront remplir collaborativement un canevas de charte devant servir à identifier les éléments essentiels devant être présents dans la charte d'accessibilité culturelle qui doit émerger de ce projet.

Conclusion

En conclusion, ce texte à un caractère exploratoire et s'inscrit dans une volonté de fonder épistémologiquement les méthodologies de recherche développées au sein du laboratoire d'innovation sociale d'Exeko. Ce modèle vise un développement de perspectives sociales différenciées sur un objet dans le but d'acquérir des connaissances sur cet objet et de poser un jugement à son propos. Nous croyons également que ce type d'approche permet d'éviter des formes de marginalisation proprement intellectuelles en incluant activement des acteurs habituellement étrangers au monde de la recherche.

Bibliographie

1948, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, ONU.

Anderson, E. (2015). « Feminist Epistemology and Philosophy of Science », *Stanford Encyclopedia of Philosophy*.

Beauchemin, W.-J. et *al.* (2014). « De l'inégalité des intelligences à la médiation intellectuelle : effets et enjeux propres à une conception politique du savoir », *Globe*, n° 2, vol. 17, p. 45-91.

Bourdieu, P. (1979). *La distinction*, Paris, Éditions de Minuit.

Catala, A. (2015). « Democracy, Trust, and Epistemic Justice », *The Monist*, n° 98, vol. 4, p. 424-440.

Darré, J.-P. (2011). *Le pouvoir d'initiative et d'invention. Nouvel enjeu des luttes sociales*, Paris, l'Harmattan.

Fricker, M. (2007). *Epistemic Injustice*, Oxford, Oxford University Press.

Goldman, A.I. (2011), « A Guide to Social Epistemology », dans A.I. Goldman et D. Whitcomb (dir.), *Social Epistemology : Essential Readings*, Oxford, Oxford University Press.

Grasswick, H. (dir.) (2013), « Feminist Social Epistemology », *Stanford Encyclopedia of Philosophy*.

Harding, S. (2009). « Standpoint Theories : Productively Controversial », *Hypathia : A Journal of Feminist Philosophy*, n° 24, vol. 4, p. 192-200.

Pigeon, L.-É. (2013). « Le sens du milieu », *Milieu(x)*, n° 1, p. 14.

Rancière, J. (1987). *Le maître ignorant*, Paris, Fayard.

Young, I. M. (2000). *Inclusion and democracy*, Oxford, Oxford University Press.

Zummo, R. (2013). « Habiter les milieux », *Milieu(x)*, n° 1, p. 6.

ÉVALUTATION PARTICIPATIVE GUIDÉE PAR LA THÉORIE DE PROGRAMME : RETOUR SUR UNE RECHERCHE ÉVALUATIVE DES PRATIQUES DE TROIS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES VENANT EN AIDE AUX JEUNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

François Lauzier-Jobin
Doctorat en psychologie communautaire
Université du Québec à Montréal (UQAM)

Problématique

L'itinérance chez les jeunes est un phénomène en augmentation au Canada, atteignant des « proportions épidémiques » (Kulik et *al*., 2011, p. e43). Bien que la réalité de chaque jeune en situation d'itinérance est unique, celle-ci regroupe habituellement un éventail de problèmes tels que des problèmes de santé physique, de santé mentale, de consommation et d'abus de substances, ainsi qu'une désaffiliation face à leur milieu familial, face à l'école ou au travail (Van den Bree et *al*., 2007; Fournier, 2001). Ainsi, leur situation actuelle est l'aboutissement d'un processus dynamique « d'exclusion, de marginalisation et de désaffiliation » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2008, p. 11).

Pour contrer cette désaffiliation des jeunes en situation d'itinérance (Castel, 1994), les Auberges du cœur mettent en place des pratiques basées sur l'approche de l'affiliation sociale (René et *al*., 2007; René et Duval, 2008). Les Auberges du cœur sont des organismes communautaires venant en aide aux jeunes en situation ou à risque d'itinérance en leur offrant le toit, le couvert, un milieu de vie et un suivi individualisé. Réparties dans dix régions du Québec, les 28 Auberges du cœur sont réunies à l'intérieur du Regroupement des Auberges du cœur. Annuellement, les Auberges hébergent plus de 2 500 jeunes de 12 à 30 ans (Greissler, Saint-Louis et Gendreau, 2015, p 42).

La documentation scientifique s'est surtout concentrée sur les facteurs de risque menant à l'itinérance. Un manque de recherche existe sur les facteurs de sortie de la rue, particulièrement chez les jeunes (Slesnick et *al*., 2008; Scutella et Johnson, 2012; Greissler, Saint-Louis et Gendreau, 2015). Pour nous, au-delà des raisons expliquant ce qui a mené les jeunes dans ces situations difficiles, il s'avère essentiel de comprendre les facteurs de sortie de la rue. Les pratiques mises en place par les Auberges du cœur ainsi que les récits des acteurs y œuvrant sont une source privilégiée pour développer ces connaissances. Une démarche participative d'évaluation des pratiques a été suggérée à trois Auberges du cœur pour les jeunes de 18 à 30 ans.

La présente communication reprend et critique une démarche de recherche évaluative effectuée en 2015-2016 auprès de trois Auberges du cœur : *Habit-Action*

située à Drummondville; *L'Auberge Communautaire du Sud-Ouest* située à Montréal; *La Source-Soleil* située à Sherbrooke. Cette évaluation de programme s'est déroulée dans le cadre du stage d'évaluation du doctorat en psychologie communautaire à l'Université du Québec à Montréal, sous la supervision de Janie Houle (Ph.D.)[1]. Le but général était « d'évaluer et de réfléchir sur les différents aspects de l'intervention de trois Auberges du cœur, et ce, de manière critique, dans un but d'amélioration des pratiques » (Lauzier-Jobin, 2016, p. 11).

Démarche

L'évaluation de programme et les approches participatives sont chères à la spécialité de la psychologie communautaire (Lavoie et Brunson, 2010; Kagan, 2012). Après un bref retour sur la démarche effectuée, nous discuterons des modalités utilisées pour favoriser la participation des acteurs ainsi que des enjeux liés à leur participation. L'évaluation de programme est un processus de collecte systématique de données empiriques et d'informations contextuelles à propos d'une intervention (Chen, 2015). Une multitude d'approches et de modèles existent en évaluation de programme (Champagne et *al*., 2011). Ici, l'évaluation présentée s'est appuyée sur une approche participative grâce, entre autres, au modèle de l'évaluation guidée par la théorie de programme.

L'approche participative en évaluation de programme vise à travailler de concert avec les acteurs en les impliquant à toutes les étapes de l'évaluation autant pour sa conceptualisation et sa mise en place que pour l'interprétation et la diffusion des résultats (Zukoski et Luluquisen, 2002; Patton, 2015). L'approche participative permet une coconstruction des savoirs en ancrant ceux-ci dans la perspective des participants. Idéalement, cette coconstruction favorise leur appropriation et leur utilisation des résultats qui, à leur tour, mènent à un changement de pratique (Patton, 2015; Kagan, 2012).

Au niveau méthodologique, le modèle de **l'évaluation guidée par la théorie de programme** (Chen, 2005; Funnell et Rogers, 2011; Pauly, Wallace et Perkin, 2014) a été central pour orienter la mise en place du projet. Il s'agit d'une stratégie d'évaluation « qui intègre explicitement et utilise les théories des participants, des sciences sociales ou de toutes autres sources pour la conceptualisation, la conception, la conduite, l'interprétation ou l'application d'un programme » (Coryn et *al*., 2011, p. 201, *traduction libre*). Le modèle de l'évaluation guidée par la théorie de programme est particulièrement pertinent pour favoriser la participation des acteurs (Chagnon et *al*., 2008). En effet, en combinaison avec une approche participative, ce modèle rend possible la création d'un langage commun autour du développement de modèles de pratique, appelés des théories de programme.

[1] Cette évaluation a été rendue possible grâce au financement des trois Auberges du cœur participantes ainsi que le soutien financier du Fonds de recherche du Québec - Société et culture. Nous remercions aussi pour leur aide Geneviève Lafrenière Bessi (étudiante au baccalauréat en psychologie à l'UQAM) et Tristan Ouimet Savard (coordonnateur du Développement des pratiques et défense des droits au Regroupement des Auberges du cœur du Québec).

Deux moments d'une évaluation guidée par la théorie de programme peuvent être distingués : l'explicitation de la théorie et son expérimentation (Rogers, 2000). Ces deux moments correspondent aux deux premières étapes de la collecte de données.

Méthodologie

L'évaluation a adopté un devis mixte niché (*embedded design*, Cresswell et Clark, 2011), soit un devis majoritairement qualitatif incluant une composante quantitative secondaire. Effectuée en parallèle sur les trois sites durant une période de douze mois, la collecte de données était divisée en trois phases : a) élaboration de la théorie de programme; b) mise à l'épreuve empirique des théories de programme; c) appropriation des résultats.

La première phase visait à faire émerger la théorie de programme à propos de la problématique des jeunes en situation d'itinérance et de l'intervention effectuée dans les Auberges du cœur. Réunissant des intervenants et des gestionnaires, des comités de modélisation ont été mis sur pied sur chacun des trois sites. Pour chacun des trois sites, trois séances de travail de deux heures ont été effectuées. Les rencontres étaient enregistrées et des résumés de chaque séance étaient rapportés à la séance suivante pour validation. Ce travail itératif a permis de faire émerger des théories de programme faisant sens à la fois pour les acteurs que du côté académique (Chen, 2005; Donaldson, 2007).

Au fil des rencontres, effectuées en parallèle sur chacun des sites, il est apparu que les ébauches de théories présentaient davantage de similitudes que de différences. La décision fut prise d'effectuer des théories qui soient communes aux trois sites. À la fin de ces neuf séances, quatre théories de programmes avaient été créées : une théorie du problème, deux théories des processus et une théorie des effets (pour plus de détails sur ces théories de programmes, voir le rapport de recherche : Lauzier-Jobin, 2016).

La seconde phase de collecte de données visait à mettre à l'épreuve de manière empirique les théories de programme créées. Cette seconde phase comportait une portion qualitative et une quantitative. Dans la portion qualitative, 12 entrevues individuelles furent effectuées avec des intervenants et des gestionnaires. De plus, sur chacun des sites, trois entrevues de groupe ont été faites : une avec des intervenants, une avec des résidents et une des anciens résidents. Dans la portion quantitative, des questionnaires furent remplis par les résidents à cinq reprises. Les questionnaires mesuraient des dimensions du climat social (*Community-Oriented Programs Environment Scale*, Moos, 1972), la qualité de vie (*l'Échelle de satisfaction des domaines de la vie*, Caron, Mercier et Tempier, 1997; Baker et Intagliata, 1982) et le développement du pouvoir d'agir (*l'Échelle d'empowerment*, Rogers et *al*., 1997; Daigneault, Cyr et Tourigny, 1998).

Les entrevues individuelles et de groupe ont été transcrites intégralement. Ces transcriptions furent importées, gérées, puis analysées grâce au logiciel Nvivo, grâce à une méthode d'analyse thématique inspirée de Paillé et Mucchielli (2012), Saldaña (2009) et Braun et Clarke (2006).

La troisième phase visait à valider les résultats obtenus lors de la phase précédente avec les acteurs du terrain. Sur chacun de trois sites, deux groupes de discussion ont été effectués d'une durée de 90 minutes. Une présentation de résultats sur un thème important était suivie d'une période de discussion animée par le chercheur. Les groupes de discussion ont été enregistrés. Ces enregistrements furent importés et analysés dans le logiciel Nvivo. Par contre, seul le contenu pertinent a été transcrit sous forme de verbatim. L'analyse de ce contenu a permis de confirmer, d'enrichir et de nuancer les résultats de la seconde phase. Pour plus de détails, le lecteur peut se référer au rapport de recherche (Lauzier-Jobin, 2016). Il est à noter que le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM a évalué et accepté le projet.

Modalités pour favoriser la participation

Différentes modalités ont été mises en place pour favoriser la participation des acteurs du terrain : 1) la négociation de l'entente; 2) la mise en place d'un comité d'évaluation; 3) l'établissement d'un langage commun; 4) l'itération des phases de collecte et d'analyse des données.

1) Négociation de l'entente

Une première modalité, qui s'avère essentielle pour jeter les bases, concerne la négociation de l'entente. En s'appuyant sur le modèle de consultation de Lescarbeau, Payette et Arnaud (2003), nous avons pris le temps d'établir une entente écrite, détaillant les différents paramètres de la démarche d'évaluation qui étaient suggérés. Cette entente incluait le contexte, le but et les objectifs de la démarche ainsi qu'une description de la démarche et de la méthodologie envisagées. Par la suite, l'entente désignait les parties prenantes (le système-client) et une personne-pivot par site. Elle définissait les rôles et les responsabilités de chacun. Ici, nous avons utilisé la notion de « système-client » qui se rapproche de celle de « partie prenante » souvent utilisée en évaluation de programme (voir Bryson et Patton, 2015). Le système-client correspond à *« l'ensemble des personnes et des groupes invités à participer à certaines étapes de l'intervention ou directement affectés par celle-ci »* (Lescarbeau, Payette et Saint-Arnaud, 2003 p. 96). La personne-pivot occupait un rôle de répondant local et aidait à effectuer la planification et le suivi des modalités d'évaluation sur son site. Enfin, l'entente détaillait aussi différentes clauses particulières, comme les enjeux éthiques, la diffusion des résultats et le coût. L'établissement d'une entente claire permet d'éviter de nombreux conflits éthiques par la suite (Mishara, 2004).

2) Comité d'évaluation

Deuxièmement, pour favoriser la participation, un comité d'évaluation a été mis sur pied, composé du directeur et de la personne-pivot de chacun des trois Auberges du cœur ainsi que du chercheur. Lors de la première rencontre, le chercheur a présenté au comité les fondements méthodologiques de l'approche suggérée pour l'évaluation. Par la suite,

l'entente écrite préalablement acheminée a été discutée et négociée. Cette discussion et les rencontres qui ont suivi ont permis de décider de manière collégiale de l'objet d'étude, de l'échéancier, des rôles et responsabilités de chacun, des objectifs de recherche ainsi que des modalités de cueillette de données. Tout au long du projet, le chercheur s'est efforcé de tenir le comité informé des nouveaux éléments qui émergeaient. Prenant plus de place au début du projet, le chercheur a tenté de laisser de plus en plus de place et de pouvoir aux acteurs du terrain (Lescarbeau, Payette et Saint-Arnaud, 2003).

3) Établissement d'un langage commun

Une autre modalité qui a favorisé la participation des acteurs fut l'établissement d'un langage commun entre le chercheur et les acteurs du terrain. La courte présentation théorique au comité d'évaluation au début du projet ainsi que l'entente écrite ont favorisé l'établissement d'un langage commun. D'autre part, le chercheur a effectué une dizaine d'heures d'observation informelle sur chacun des sites lors des premiers mois du projet. Enfin, l'élaboration des théories de programme fut un élément déterminant pour se doter d'un langage commun. À plusieurs reprises, lors des présentations des résultats, les acteurs du terrain ont mentionné qu'ils se reconnaissaient dans les données rapportées.

4) Démarche itérative

Finalement, l'aspect itératif de la démarche a grandement favorisé la participation. D'une part, les membres du comité d'évaluation se réunissaient après chacune des phases de collecte de données pour discuter de la suite. D'autre part, il y a eu une itération entre les moments de collecte de données, d'analyse de celles-ci et de présentation des résultats. L'alternance de ces moments a permis au chercheur de confronter les résultats, de les enrichir et de trouver des solutions aux enjeux soulevés. Pour les membres du comité d'évaluation, chacune des rencontres était une occasion de participer à la prise de décision et de s'approprier la démarche et les résultats.

Enjeux par rapport à la participation

Pour terminer notre réflexion, trois enjeux principaux seront discutés : 1) Qui « participe » dans une approche participative? 2) À quel point ces acteurs participent-ils? 3) Les différents savoirs ont-ils le même poids?

1) Qui « participe » dans une approche participative?

La décision de mettre en place une approche participative s'appuyait d'abord sur mes valeurs personnelles ainsi que celles prônées par la psychologie communautaire (Kagan, 2012). Cependant, il y a lieu de se questionner sur les tenants et aboutissants d'une telle démarche.

Une première question concerne les groupes d'acteurs ayant participé. Les différentes modalités de participation élaborées ci-dessus se rapportent toutes à la

participation des intervenants. Les résidents ont été peu ou pas impliqués dans le processus, si ce n'est qu'à titre de répondants aux entrevues et aux questionnaires. Encore une fois, c'est précisément le groupe d'acteurs le plus marginalisé qui fut exclu.

Évidemment, l'inclusion à la même table de résidents et d'intervenants n'est pas sans écueils, notamment au niveau de la confidentialité et de la liberté de parole. Une solution intéressante pour porter la voix des résidents dans les instances décisionnelles aurait été d'inclure d'anciens résidents. L'un des groupes de modélisation (de la première phase de collecte de données) comprenait une ancienne résidente. L'apport de celle-ci fut riche et grandement apprécié et nous amène à recommander l'implication des usagers de services ou d'anciens usagers dans les comités de modélisation. Dans notre projet, un ancien résident aurait aussi pu siéger sur le comité d'évaluation intersite.

2) À quel point ces acteurs participent-ils?

Le deuxième enjeu concerne le niveau de participation des acteurs. À quoi correspond une « véritable » participation? Par exemple, une simple consultation des acteurs du terrain aurait-elle constitué un niveau « suffisant » de participation pour qualifier le projet de « participatif »? Une plus grande clarté est nécessaire quant au niveau de participation que sous-tend chaque démarche dite participative.

Nous appuyant sur l'article classique d'Arnstein (1969) et des adaptations subséquentes (Sweeney et Morgan, 2009; Bryson et Patton, 2015), nous proposons aux chercheurs de situer leur niveau réel de participation sur l'échelle allant de la non-participation au contrôle total, en passant par la consultation et la collaboration (voir la figure ci-dessous). Chacune des étapes se distingue quant à la direction de la transmission d'informations et à la répartition du pouvoir entre les acteurs. Le niveau de participation peut varier au cours d'un même projet souvent en fonction des étapes de la recherche (Sweeney et Morgan, 2009). De manière générale, notre démarche s'est située au niveau de la « contribution » puisque les différents acteurs ont été impliqués activement à différentes étapes du projet. Par contre, cette implication ne s'est pas faite à toutes les étapes et le pouvoir est demeuré principalement dans les mains du chercheur.

Figure 1 : Échelle de participation

3) Les différents savoirs ont-ils le même poids?

Reconnaître la diversité des savoirs en présence est primordial dans une recherche participative. Cependant, il existe une multitude de manières de catégoriser les savoirs (Johnson, 2008). Ici, une catégorisation sera effectuée selon le groupe d'acteurs : savoirs académiques (chercheurs et documentation scientifique), savoirs d'intervention (des intervenants) et savoirs expérientiels (résidents et anciens résidents).

D'un point de vue réflexif, au début de ce projet, l'attention était surtout portée sur le croisement des savoirs académiques avec les savoirs pratiques des acteurs du terrain. Cette division a peut-être occulté les différences entre les savoirs d'intervention et ceux expérientiels. Cette lacune est devenue particulièrement évidente lors de l'analyse et de la diffusion des résultats qui furent effectuées presque exclusivement avec les intervenants. Ainsi, pour faire émerger et croiser différents types de savoirs, il faut demeurer attentif aux différents types d'acteurs en présence. Pour faciliter ce travail, différentes stratégies d'identification des parties prenantes sont détaillées par Bryson et Patton (2015).

Conclusion

La présente communication visait à réfléchir sur les modalités et les enjeux liés à la participation dans une évaluation de programme guidée par la théorie de programme. L'idée ici n'est pas de prôner la plus grande participation possible de tous les acteurs, dans tous les projets. Cependant, il est important de rester à l'affût de l'écart entre le discours (la rhétorique) et la réalité. La clé pour amenuiser cet écart se situe dans l'attitude franche et honnête des chercheurs quant aux possibilités de participation dans un projet donné (Sweeney et Morgan, 2009).

Références

Arnstein, S. R. (1969). « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of planners*, vol. 35, n° 4, p. 216-224.

Baker, F. et J. Intagliata (1982). « Quality of life in the evaluation of community support systems », *Evaluation and program planning*, vol. 34, n° 5, p. 69-79.

Braun, V. et V. Clarke (2006). « Using thematic analysis in psychology », *Qualitative research in psychology*, vol. 3, n° 2, p. 77-101.

Bryson, J.M. et M.Q. Patton (2015). « Analyzing and engaging stakeholders », dans K.E. Newcomer, H.P. Hatry et J.S. Wholey (dir.), *Handbook of practical program evaluation*, John Wiley & Sons.

Caron, J., C. Mercier et R. Tempier (1997). « Une validation québécoise du Satisfaction with life Domains Scale », *Santé mentale au Québec*, vol. 22, n° 2, p. 195-217.

Castel, R. (1994). « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, p. 11-27.

Chagnon, F. et *al.* (2008). « L'utilisation de l'évaluation centrée sur la théorie du programme comme stratégie d'application des connaissances issues de la recherche », *Revue canadienne d'évaluation de programme*, vol. 23, n°1, p. 3-32.

Champagne, F. et *al*. (2011). « Modéliser les interventions », dans A. Brousselle et *al*. (dir.), *L'évaluation : concepts et méthodes (2e Édition)*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 71-84.

Chen, H.T. (2005). *Practical program evaluation : Assessing and improving planning, implementation and effectiveness*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications.

Chen, H.T. (2015). *Practical Program Evaluation : Theory-Driven Evaluation and the Integrated Evaluation Perspective*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications.

Coryn, C. L. S. et *al*. (2011). « A systematic review of theory-driven evaluation practice from 1990 to 2009 », *American Journal of Evaluation*, vol. 32, no 2, p. 199-226.

Creswell, J. W. et V.L. Plano Clark (2011). *Designing and conducting mixed methods research (2e édition)*, Thousand Oaks, CA, SAGE Publications.

Daigneault, I., M. Cyr et M. Tourigny (1998). *French translation of the "Consumer Constructed Scale to Measure Empowerment"*. Document inédit. Montréal, Université de Montréal.

Donaldson, S.I. (2007). *Program theory-driven evaluation science*, New York, Taylor & Francis Group.

Fournier, L. (2001). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec, récupéré de <http://stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf/ItinerantV1.pdf>.

Funnell, S.C. et P.J. Rogers (2011). *Purposeful Program Theory : effective use of theories of change and logic models*, San Fransisco, CA, John Wiley & Sons.

Greissler, E., M. Saint-Louis et I. Gendreau (2015). « Le lien d'abord : les pratiques de "post-hébergement" des Auberges du cœur », *Intervention*, no 142, p. 39-49.

Johnson, R.B. (2008). « Knowledge », dans L.M. Given (dir.), *The SAGE Encyclopedia of Qualitative Research Methods*. Thousand Oaks, SAGE Publications.

Kagan, C. (2012). « Participatory Action Research and Community Psychology », récupéré de <http://compsy.org.uk/ PAR%20kagan%20final%20for%20web.pdf>.

Kelly, K. et T. Caputo (2007). « Health and Street/Homeless Youth », *Journal of Health Psychology*, vol. 12, no 5, p. 726-736.

Kulik, D.M. et *al*. (2011). « Homeless youth's overwhelming health burden – a review of the literature », *Pediatrics and Child Health*, vol. 16, no 6, p. 43-47.

Lauzier-Jobin, F. (2016). *Évaluation des pratiques de trois Auberges du cœur : Rapport d'évaluation*, Document inédit : Université du Québec à Montréal, récupéré de <http://vitalite.uqam.ca/lequipe/etudiants.html>.

Lavoie, F. et L. Brunson (2010). « La pratique de la psychologie communautaire », *Canadian Psychology/Psychologie canadienne*, vol. 51, n° 2, p. 96-105.

Lescarbeau, R., M. Payette et Y. Saint-Arnaud (2003). *Profession : consultant (4e édition)*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *L'itinérance au Québec : Cadre de référence*, récupéré de <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-846-01.pdf>.

Mishara, B.L. (2004). « Les questions éthiques et l'évaluation de programmes en suicidologie », dans F. Chagnon et B.L. Mishara (dir.), *L'évaluation de programmes en prévention du suicide*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 83-94.

Moos, R. (1972). « Assessment of the psychosocial environments of community-oriented psychiatric treatment programs », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 79, n° 1, p. 9-18.

Paillé, P. et A. Mucchielli (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales (3e édition)*, Paris, Armand Colin.

Patton, M.Q. (2015). *Qualitative Research & Evaluation Methods (4e édition)*, Thousand Oaks, CA, Sage.

Pauly, B., B. Wallace, et K. Perkin (2014). « Approaches to evaluation of homelessness interventions », *Housing, Care and Support*, vol. 17, n° 4, p. 177-187.

René, J.-F. et M. Duval (2008). « Les pratiques d'affiliation dans les Auberges du cœur au Québec : partir de soi pour s'inscrire dans le monde », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n° 6, récupéré de <http://sejed.revues.org/3742>.

René, J.-F. et *al*. (2007). *Consolidation des pratiques communautaires d'affiliation sociale auprès des jeunes sans-abri du Québec*, Montréal, Regroupement des Auberges du cœur du Québec.

Rogers, P.J. (2000). « Program theory evaluation : Not whether programs work but how they work », dans D.L. Stufflebeam, G. F. Madaus et T. Kellaghan (dir.), *Evaluation models : Viewpoints on educational and human services evaluation*, Boston, Kluwer, p. 209-232.

Rogers, S.E. et *al*. (1997). « A Consumer-Constructed Scale to Measure Empowerment Among Users of Mental Health Service », *Psychiatric Services*, vol. 48, no 8, p. 1042-1047.

Saldaña, J. (2009). *The coding manual for qualitative researchers*, Thousand Oaks, CA, Sage.

Scutella, R. et G. Johnson (2012). « Locating and Designing 'Journeys Home' : A Literature Review », *Melbourne Institute Working Paper*, n° 11, récupéré de <www.melbourneinstitute.com/downloads/working_paper_series/wp2012n11.pdf>.

Slesnick N. et *al*. (2008). « Predictors of Homelessness Among Street Living Youth », *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 37, n° 4, p. 465-474.

Sweeney, A. et I. Morgan (2009). « Levels and stages », dans J. Wallcraft, B. Schrank et M. Amering (dir.), *Handbook of service user involvement in mental health research*, Chichester, UK, John Wiley & Sons, p. 25-36.

Van Den Bree, M. B. et *al*. (2009). « A longitudinal population-based study of factors in adolescence predicting homelessness in young adulthood », *Journal of Adolescent Health*, vol. 45, no 6, p. 571-578.

Zukoski, A. et M. Luluquisen (2002). « Participatory evaluation. What is it? Why do it? What are the challenges? », *Community-Based Public Health Policy and Practice*, n° 5, p. 1-6.

Thématique

Défis et enjeux de la recherche partenariale pour les jeunes chercheur-e-s

Titre du document
Actes du colloque étudiant 2016 sur la recherche partenariale

Éditeur
Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale

Conception graphique
Marlène Pominville-Racette

Contact
Fontan.jean-marc@uqam.ca
514-987-3000, poste 0240
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), H3C3P8

Accès Internet
https ://chairerp.uqam.ca

Date de parution
Août 2017

Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale